

RÉDUCTION DES RISQUES DE CATASTROPHE



DIRECTIVES PDNA VOLUME B



TABLE DES MATIÈRES

■ ACRONYMES ET ABRÉVIATIONS	3
■ INTRODUCTION	4
■ PROCESSUS D'ÉVALUATION	5
■ DONNÉES DE RÉFÉRENCE ET SITUATION AVANT LA CATASTROPHE	6
■ ÉVALUATION DES EFFETS D'UNE CATASTROPHE	8
■ ÉVALUATION DES PERFORMANCES DU SYSTÈME DE RRC	15
■ ÉVALUATION DE L'IMPACT DE LA CATASTROPHE	17
■ GARANTIR UN RELÈVEMENT SECTORIEL RÉSILIENT: RECONSTRUIRE EN MIEUX	18
■ STRATÉGIE DE RELÈVEMENT POUR LA RRC	20
■ RÉFÉRENCES	27
■ ANNEXES	28

ACRONYMES ET ABRÉVIATIONS

CPI	Comité permanent interorganisations
DALA	Évaluation des dommages et des pertes
ONG	Organisation non gouvernementale
OSC	Organisation de la société civile
PDNA	Évaluation des besoins post-catastrophe
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
RRC	Réduction des risques de catastrophe
UE	Union européenne
UNISDR	Bureau des Nations Unies pour la prévention des catastrophes



INTRODUCTION

Ce chapitre est destiné à guider l'équipe d'évaluation du secteur « réduction des risques de catastrophe » (RRC) dans le cadre de l'évaluation des besoins post-catastrophe (PDNA). Ces recommandations doivent permettre d'évaluer la RRC dans une perspective plus large, en vue de la planification et des interventions de relèvement. En revanche, elles ne tiennent pas compte des considérations propres à certains secteurs, telles que les moyens de subsistance, l'éducation, la santé, les terres et les biens, etc. Les directives en ce sens, disponibles dans les chapitres sectoriels correspondants du présent Volume B, peuvent être consultées à titre de références complémentaires.

Le Bureau des Nations Unies pour la prévention des catastrophes (UNISDR) définit ainsi la RRC: « concept et pratique de la réduction des risques de catastrophe grâce à des efforts pour analyser et gérer leurs causes, notamment par une réduction de l'exposition aux risques, qui permet de réduire la vulnérabilité des personnes et des biens, la gestion rationnelle des terres et de l'environnement et l'amélioration de la préparation aux événements indésirables » (Terminologie ISDR).

Dans le cadre du relèvement après une catastrophe, il s'agit de « reconstruire en mieux », conformément à l'objectif stratégique du Cadre d'action de Hyogo pour 2005-2015: Pour des nations et des collectivités résilientes face aux catastrophes: envisager systématiquement la réduction des risques au stade de l'exécution des programmes destinés à aider les collectivités à se préparer aux situations d'urgence, à y faire face et à se relever.

Dans son rapport mondial « La réduction des risques de catastrophes: un défi pour le développement » publié en 2004, le PNUD note que « les catastrophes peuvent offrir l'occasion de réfléchir aux causes profondes de ces phénomènes et de réorienter les priorités en matière de développement afin de réduire la vulnérabilité humaine et les effets hostiles des aléas naturels. Des opportunités de développement sont manquées ou compromises lorsque les pays recréent les conditions antérieures aux catastrophes. Les conditions en question concernent aussi bien les institutions de gouvernance que les infrastructures du pays. »

L'évaluation des questions de RRC est axée sur les éléments principaux suivants:

1. Les infrastructures et les biens, en vue d'évaluer les dommages subis par les infrastructures et les biens des institutions liées à la RRC;
2. La prestation des services, afin d'évaluer le dysfonctionnement des services fournis par les institutions de RRC, ainsi que leur accessibilité pour les communautés concernées;
3. Les risques nouveaux et émergents, de façon à évaluer ceux qui ont pu voir le jour à la suite de la

catastrophe et qui, s'ils ne sont pas pris en compte, peuvent exacerber la situation ou compromettre le processus de relèvement, mais aussi de façon à recenser les mesures requises pour y faire face;

4. La performance du système de RRC, afin d'évaluer comment il a réagi au phénomène en question et de déterminer les lacunes et les besoins à combler dans le cadre de la stratégie de relèvement;
5. Reconstruire en mieux, c'est-à-dire définir les mesures de renforcement des capacités qui garantiront un relèvement résilient à partir de critères de reconstruction améliorés.

Par ailleurs, l'équipe RRC fournira, s'il y a lieu, des recommandations supplémentaires aux autres équipes d'évaluation sectorielles afin de cerner les problèmes de RRC qu'elles rencontrent. Elle leur proposera également des solutions pratiques pour intégrer ce thème dans le processus de relèvement sectoriel.

Il est important de noter que le renforcement des systèmes nationaux de RRC en vue d'éliminer les failles révélées par la catastrophe peut exiger des interventions à long terme, telles que la création ou la révision de lois et politiques nationales. Dès lors, il n'est pas toujours envisageable d'intégrer ces mesures de longue durée dans le processus de relèvement. Le plan de relèvement sectoriel doit s'efforcer de fournir des options stratégiques à la fois viables dans le délai imparti au processus et financièrement réalistes.

PROCESSUS D'ÉVALUATION

Dans ce secteur, l'évaluation se concentre sur les politiques, institutions et pratiques relatives à la réduction des risques de catastrophe et à la stratégie « Reconstruire en mieux » qui ne sont pas abordées par les autres évaluations sectorielles: institutions nationales spécifiquement chargées de la RRC, politiques nationales en la matière, institutions spécialisées dans les interventions d'urgence, etc. Comme indiqué plus haut, les autres équipes sectorielles s'intéressent aux considérations propres à leur secteur, telles que les normes de construction sûre et l'application des codes de construction dans le secteur du logement, la gestion des ressources naturelles tenant compte des risques de catastrophe, l'agriculture résistante aux catastrophes, etc. Dans certaines évaluations des besoins post-catastrophe, ces aspects ne sont pas toujours abordés par les autres secteurs en raison, entre autres, du manque d'experts dans un domaine donné. L'équipe RRC doit alors évaluer elle-même ces aspects et les inclure dans son plan de relèvement. Au cours de l'évaluation des besoins post-catastrophe, il sera important de mettre en place des consultations intersectorielles pour garantir la collecte de toutes les informations et données décrivant les effets de l'événement et pour éviter leur double comptage.

La gestion du processus d'évaluation est tout aussi importante que la production du rapport du point de vue de son influence sur l'amélioration des politiques et des institutions nationales. Le relèvement est un processus long et complexe qui dépend de la situation antérieure, de la capacité du gouvernement et de l'impact de la catastrophe. Les partenaires internes et externes doivent œuvrer de concert pour rétablir les services et renforcer les capacités en vue d'une réduction à long terme des risques de catastrophe.

L'évaluation des questions de RRC est souvent dirigée par l'administration compétente dans le pays, sur désignation des autorités nationales, à l'instar du Bureau ou de l'Autorité nationale de gestion des catastrophes. Cela permet de garantir l'alignement de l'évaluation et du plan de relèvement sur le système national de RRC. L'équipe d'évaluation doit être composée d'experts sectoriels, ou non, issus de la Banque mondiale, de l'Union européenne (UE) et d'autres organismes des Nations Unies. Elle doit comporter au moins un(e) spécialiste du relève-

ment dans le cadre du système de RRC et un(e) autre formé(e) aux méthodes de l'évaluation des besoins post-catastrophe. Lorsqu'il existe des mécanismes de coordination (Commission nationale de gestion des catastrophes, groupe thématique du CPI pour la préparation, forum humanitaire des ONG, etc.), ceux-ci doivent être consultés ou invités à participer au processus d'évaluation, afin de que leur soutien corresponde au plan de relèvement. Dans la mesure du possible et si cela se justifie, l'équipe peut également faire appel à des sociologues et à des experts du gouvernement sur les phénomènes hydro-météorologiques/climatiques et les risques géologiques. Il est d'ailleurs préférable que ces experts proviennent d'institutions locales: service météorologique, département Géologie de l'université nationale, ministère de l'Environnement, ministère des Ressources hydriques, bureau national de gestion des catastrophes, etc. Les rôles et responsabilités doivent être clairement établis et répartis entre les services et les parties prenantes.

L'équipe RRC devra collaborer avec deux grandes catégories d'acteurs: i) ceux qui, travaillant à la planification générale du relèvement, peuvent contribuer à la stratégie « Reconstruire en mieux », y compris les ministères sectoriels; et ii) ceux en charge de la RRC dans le pays. Les responsabilités opérationnelles des différents aspects de la RRC couvrent divers administrations et ministères, variables d'un pays à l'autre. Habituellement, le système institutionnel de la RRC peut être divisé en quatre catégories:

1. La ou les institutions directement responsables de la coordination et de l'orientation stratégique de la RRC (ministère de l'Intérieur, Autorité nationale de gestion des catastrophes, Agence fédérale de gestion des situations d'urgence ou ministère de la Gestion des catastrophes et des Secours, etc.)
2. Les institutions entièrement spécialisées, qui sont spécifiquement responsables des différents aspects de la RRC (services météorologiques, protection civile, centre de recherche sismologique, équipes de recherche et de secours, services d'incendie, sociétés nationales de la Croix-Rouge/du Croissant-Rouge, etc.)
3. Les ministères sectoriels et les collectivités locales jouant un rôle dans l'intégration de la RRC dans la planification du développement (aménagement du territoire, construction plus sûre, gestion des terres de parcours, conservation et gestion de l'eau, sensibilisation et éducation): agriculture, environnement, éducation, urbanisme, hydrologie, transports, affaires sociales/condition féminine/genre. Dans certains pays, presque tous les ministères ont un rôle avéré ou potentiel en matière de RRC.
4. Les organisations du secteur privé et de la société civile (sociétés d'assurances, associations professionnelles, etc.), y compris les ONG internationales, les organisations à base communautaire et les associations de femmes

L'équipe d'évaluation doit consulter toutes les parties concernées au sein de la population, y compris des femmes et des hommes de tous âges et des groupes marginalisés ou défavorisés (minorités ethniques, religieuses, castes, etc.) afin de comprendre et de prendre en compte leurs expériences distinctes de la catastrophe, ainsi que leurs besoins et priorités propres en vue de la reconstruction et du relèvement. Des dispositions particulières pourront être nécessaires pour faciliter un débat constructif avec ces groupes: parité hommes-femmes au sein de l'équipe d'évaluation, groupes de réflexion non mixtes, entretiens séparés avec les hommes et les femmes, choix réfléchi de la date et du lieu de l'évaluation, etc.

La RRC étant reconnue comme une question transversale contribuant de façon décisive à la stratégie « Reconstruire en mieux », il est recommandé de créer un comité de pilotage réunissant toutes les parties concernées

du secteur, qui supervisera l'intégration des questions de RRC dans la stratégie de relèvement. Ce comité devra être dirigé par le gouvernement et être composé de membres issus de la Banque mondiale, de l'UE, des Nations Unies et de différents ministères: Planification, Intérieur (protection civile), Environnement, Ressources hydriques, Transport, etc. D'autres ministères pourront être invités en fonction de la nature de la catastrophe et de son profil général dans le pays sinistré. Le comité de pilotage se réunira régulièrement pour orienter le processus et évaluer les progrès accomplis.

En règle générale, l'évaluation des besoins post-catastrophe commence par une formation de l'ensemble des experts et équipes sectorielles qui y participent. Compte tenu de la nature multisectorielle de la RRC, l'équipe d'évaluation devra présenter un exposé sur le caractère transversal de la RRC et des stratégies visant à l'intégrer dans les processus de relèvement sectoriels. À cette occasion, elle pourra clarifier les concepts de base entrant en jeu, et donner des recommandations concrètes à chaque secteur. Pendant le processus d'évaluation des besoins post-catastrophe, l'équipe d'évaluation doit rester en contact avec les autres équipes sectorielles pour connaître leurs progrès dans l'intégration de la RRC.

La réduction des risques de catastrophe n'est pas uniquement un thème institutionnel relevant de la compétence des ministères et administrations. Elle touche directement à la vie quotidienne et au bien-être des femmes, des filles, des garçons et des hommes dans les communautés sinistrées et dans la société au sens large. Par conséquent, l'équipe d'évaluation doit étudier les structures et les processus socio-culturels, ainsi que leur lien avec l'aggravation ou la réduction des risques de catastrophe. Sont notamment concernés les liens avec la pauvreté, le genre, la croissance démographique, la sensibilisation de l'opinion publique et, dans certains cas, l'exclusion sociale (lorsque certains groupes minoritaires sont obligés de vivre dans des endroits dangereux en raison de la nature de leurs moyens de subsistance ou de leur exclusion pure et simple pour des questions d'origine ethnique, de race ou de religion). L'équipe devra analyser ces aspects lors de l'évaluation de l'exposition et des conditions de vulnérabilité de la société aux risques de catastrophe. Elle devra également veiller à ce que les équipes sectorielles prennent ces aspects en compte lors de leur évaluation, notamment par la collecte et l'analyse de données ventilées par sexe et par âge et au moyen d'une analyse du genre/des vulnérabilités. Par la suite, lors de la planification de la stratégie « Reconstruire en mieux » et de l'amélioration du système de RRC, des recommandations particulières seront à formuler en ce sens.

DONNÉES DE RÉFÉRENCE ET SITUATION AVANT LA CATASTROPHE

Pour guider l'intégration des questions de RRC dans la stratégie d'évaluation et de relèvement, il faut comprendre le système de RRC du pays, sa structure, ses mécanismes et processus, ainsi que l'expérience nationale en matière de catastrophes, d'interventions, de relèvement, de réduction des risques et de reconstruction « en mieux ». La collecte de ces données de référence doit constituer la première étape de l'évaluation. Voici quelques exemples de données de référence à prendre en compte:

Mécanismes institutionnels et capacités de RRC

- Organes et mécanismes institutionnels existants chargés de la RRC
- Inventaire des bâtiments publics relatifs à la RRC dans les zones sinistrées

- Effectifs et capacités en ressources humaines en matière de RRC existant à tous les échelons avant la catastrophe
- Cadre législatif et politiques nationales concernant la RRC
- Budget public annuel alloué à la RRC
- Systèmes d'alerte rapide et d'information sur les risques, avec leur degré d'efficacité
- Politiques, programmes ou plans gouvernementaux d'intégration de la RRC dans le relèvement
- Connaissances et expérience du gouvernement en matière de RRC
- Mécanismes d'élaboration, de planification et de suivi des progrès en matière de RRC, tels que les comités multisectoriels d'intégration et de suivi
- Degré de participation de la société civile (ONG, organisations à base communautaire, groupes de la société civile, y compris les associations de femmes, etc.) à l'élaboration des politiques et à la prise de décisions en matière de RRC
- Responsabilités et ressources des autorités locales en matière de RRC

Informations sur les risques et les vulnérabilités

- Données sur les catastrophes ayant frappé le pays par le passé, sur leurs effets et leurs impacts
- Données scientifiques sur l'exposition du pays aux phénomènes dangereux (probabilité, fréquence, intensité, échelle, etc.)
- Évaluations des risques à l'échelle nationale et locale existantes, avec si possible les cartes ou les études des phénomènes dangereux, des vulnérabilités et/ou des risques à destination des décideurs et des populations menacées
- Données sur les facteurs déterminant les conditions de vulnérabilité (indicateurs de pauvreté, indicateurs de genre avec leur analyse, taux de croissance démographique, pourcentage annuel d'abattage des forêts et mangroves, schémas d'élevage, analyse de la vulnérabilité des bâtiments, sensibilisation de l'opinion publique aux phénomènes dangereux, etc.)
- Systèmes d'indicateurs des risques et de la vulnérabilité aux catastrophes, à l'échelle nationale et infranationale, qui permettent aux décideurs d'évaluer l'impact des catastrophes
- Disponibilité de statistiques sur la survenue des catastrophes, leurs répercussions et les pertes ventilées par sexe, etc.
- Systèmes existants d'alerte rapide et de prévision météorologique pour les différents phénomènes dangereux, avec leurs atouts et leurs faiblesses (ils devront inclure l'évaluation des infrastructures matérielles, mais aussi les capacités d'analyse des informations sur les risques et la diffusion des alertes aux parties concernées à tous les échelons, du national au local)

Expérience acquise

- Études ou évaluations sur les questions relatives aux risques de catastrophe et sur le fonctionnement du système de RRC dans le pays
- Programmes passés ou présents et projets futurs des différentes parties prenantes relatifs au renforcement des capacités de RRC
- Analyse des interventions réalisées par le gouvernement, les ONG, la société civile, les organisations internationales, le secteur privé et les communautés pour faire face aux catastrophes précédentes, avec leurs points forts et leurs points faibles
- Évaluations, études et bilans des programmes de relèvement précédents, en particulier en ce qui concerne l'intégration de la RRC dans ces documents

Diverses sources d'information nationales peuvent fournir ces données de référence. Voici une liste indicative de sources possibles:

- Bureau ou Autorité nationale de gestion des catastrophes
- Autorités territoriales de gestion des catastrophes
- Protection civile
- Sociétés nationales de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge
- Universités et instituts de recherche
- Ministères d'exécution
- Services météorologiques et instituts de recherche géologique et climatique
- Stratégie ou plan de RRC d'envergure nationale et locale
- Plans nationaux et locaux de développement
- ONG internationales et organismes des Nations Unies
- Médias (presse)
- Bureau national de statistique
- Associations nationales de femmes

Au niveau international, un certain nombre d'organisations produisent des analyses des problématiques des catastrophes regroupant des informations sur les pays. Par exemple:

- Le CRED (EM-DAT) fournit des analyses historiques sur les catastrophes depuis 1900: www.cred.be.
- RELIEFWEB fournit des informations sur les catastrophes récentes, leur impact et les réponses humanitaires: www.reliefweb.int.
- L'UNISDR fournit des informations sur les tendances mondiales et régionales, les cadres et forums mondiaux et régionaux, en plus d'une analyse des enseignements tirés en matière de RRC et de documents techniques: www.unisdr.org.

- PREVENTIONWEB fournit des informations sur les phénomènes dangereux, les politiques, les plans et les statistiques: www.preventionweb.net.
- L'ALNAP (Réseau d'apprentissage pour la responsabilisation et l'efficacité en matière d'assistance humanitaire) fournit des évaluations sur les ripostes aux catastrophes et les enseignements tirés: www.alnap.org.
- Le CPI fournit des informations sur les actions humanitaires faisant suite aux catastrophes récentes, ainsi que des directives techniques: www.humanitarianinfo.org/iasc.
- L'ADRC fournit des documents sur les politiques nationales et les systèmes de RRC: www.adrc.asia.
- Le GDN donne des orientations et des outils concernant les relations entre les sexes et leur pertinence dans les situations de catastrophe: <http://www.gdnonline.org/>.

ÉVALUATION DES EFFETS D'UNE CATASTROPHE

L'évaluation des mécanismes de RRC s'intéresse aux effets généraux de la catastrophe sur les infrastructures institutionnelles, les biens, l'équipement et les autres ressources responsables de la réduction des risques de catastrophe à l'échelle nationale et locale. Elle analyse également leur capacité à fournir des services tels que des informations sur les alertes rapides, les interventions d'urgence et la sensibilisation de l'opinion publique, et examine la capacité des pouvoirs publics à intégrer la RRC dans le processus de relèvement en vue de « reconstruire en mieux ». La présente section donne des recommandations quant aux principaux éléments à prendre en considération lors de l'évaluation des effets de la catastrophe sur les mécanismes de RRC.

EFFETS SUR LES INFRASTRUCTURES ET LES BIENS

Les catastrophes peuvent toucher les institutions chargées de la RRC à l'échelle nationale ou locale, compromettant de ce fait leur aptitude à assurer leurs services, à diriger et mettre en œuvre les programmes de relèvement relevant de leur compétence et à soutenir l'intégration de la RRC dans le processus de relèvement. L'évaluation des besoins post-catastrophe doit recueillir des informations sur la destruction matérielle des bureaux en charge de la RRC, de leurs structures de prestation de services, et des autres ressources nécessaires à leur fonctionnement (ressources humaines, équipement, finances).

INSTITUTIONS DE RRC À ÉVALUER

Avant d'évaluer les dégâts matériels, assurez-vous de prendre en compte toutes les institutions publiques et privées jouant un rôle dans la réduction des risques de catastrophe, y compris la société civile, les instituts de recherche et instances universitaires, les institutions techniques, etc. Par exemple:

- Les administrations responsables de l'élaboration des politiques et de la prise de décision en matière de rrc (ministère de l'intérieur, autorité nationale de gestion des catastrophes, agence fédérale de gestion des situations d'urgence, ministère de la gestion des catastrophes et des secours, ministère de l'environnement, etc.);
- Les administrations territoriales chargées de la rrc;

- Les plateformes nationales de rrc et autres dispositifs de coordination;
- Les institutions techniques responsables de la surveillance des phénomènes dangereux naturels (géologiques, hydrométéorologiques, climatologiques) et des épidémies, etc.;
- Les instances qui gèrent les systèmes d’alerte rapide et la diffusion des alertes;
- Le bureau de gestion des catastrophes;
- La défense/protection civile;
- Les instituts de recherche et instances universitaires qui recueillent et diffusent les données et informations sur les phénomènes dangereux et les risques;
- Les équipes de recherche et de secours, les services d’incendie, etc.

EFFETS SUR LES INFRASTRUCTURES ET LES BIENS

Il est à noter qu’une grande partie des effets d’une catastrophe sur les infrastructures et les biens dans le domaine de la RRC seront recensés par l’équipe PDNA chargée des infrastructures, ainsi que par certains ministères sectoriels. Toute information recueillie par l’équipe RRC sur les effets subis par les infrastructures et les biens devra par conséquent être transmise à l’équipe Infrastructures pour être présentée dans le rapport en question. Les points suivants évoquent les principaux éléments à prendre en considération au sujet de la capacité/fonctionnalité opérationnelle de ces institutions:

- 1. Infrastructures publiques:** bâtiments et installations des institutions qui jouent un rôle déterminant dans la réduction des risques de catastrophe au niveau étatique ou territorial dans les zones sinistrées. L’évaluation doit s’intéresser aux bâtiments et autres installations de toutes les catégories: bureaux en charge de la gestion des catastrophes, institutions techniques surveillant les risques géologiques et météorologiques et gérant les systèmes d’alerte rapide, instances en charge de l’élaboration des politiques, de la coordination, de la planification et de la mise en œuvre de la RRC, etc.
- 2. Dispositifs d’atténuation des catastrophes:** évaluer l’endommagement ou la destruction des dispositifs d’atténuation dans les zones sinistrées (digues, écluses, remparts, etc.)
- 3. Équipement et technologie:** par exemple pour la surveillance des alertes rapides, l’équipement, les ressources et les biens des bureaux (véhicules, etc.). Le matériel de surveillance peut inclure des pluviomètres, des indicateurs de pression hydraulique, des stations ou des radars météorologiques, des sismographes, des bouées dans l’océan, des systèmes informatiques surveillant les niveaux d’eau, etc.
- 4. Ressources humaines:** effet de la catastrophe sur le niveau des effectifs des institutions pour la RRC, suite à la perte ou à l’absence du personnel
- 5. Dossiers et documents publics:** dossiers publics relatifs à la RRC, bases de données et systèmes de collecte de données

EFFETS SUR LA PRESTATION DE SERVICES ET L'ACCÈS AUX SERVICES

Lorsque les catastrophes endommagent ou détruisent les infrastructures, l'équipement ou d'autres ressources des institutions publiques, cela se répercute inévitablement sur leur capacité de fonctionnement et de service. Il s'agit dès lors d'évaluer le degré de dysfonctionnement des services et leurs conséquences néfastes sur l'accès de la population à ces services. Les principales questions à se poser sont:

- Quels sont les services fournis par les institutions de RRC aux communautés des zones sinistrées ?
- Quelles capacités de prestation de services ont été interrompues ? De quelle manière ?
- Quelles solutions d'urgence existe-t-il pour rétablir les services cruciaux à court ou moyen terme pendant le processus de relèvement ?

Il faut évaluer les capacités de prestation de services d'une multitude de tâches: évaluation des risques, alerte rapide, préparation aux catastrophes, réduction des risques et gestion des catastrophes, tant à l'échelle nationale que locale. Voici des exemples de ressources et de services relatifs à la RRC à prendre en compte lors de l'évaluation.

DISPONIBILITÉ DES CONNAISSANCES, SERVICES ET RESSOURCES POUR LA RRC

1. Détermination des risques et connaissances à ce sujet

Établir la disponibilité des informations relatives aux risques, des systèmes d'information, des inventaires des pertes dues à la catastrophe et des jeux de données de référence (dans les observatoires nationaux des catastrophes, par exemple); déterminer la disponibilité des évaluations de risques, des cartes et des bases de données historiques sur les phénomènes dangereux, ainsi que des mécanismes d'échange d'informations entre les échelons national et local.

2. Alerte rapide

Il s'agit notamment d'évaluer les effets de la catastrophe sur la capacité du pays à prévoir les dangers, à l'aide de l'équipement, des technologies et du personnel technique adéquats, mais aussi des services d'alerte rapide pour diffusion au grand public; la capacité des organismes techniques à modéliser, prévoir, évaluer et surveiller les risques associés aux phénomènes dangereux et aux changements climatiques.

3. Gestion des catastrophes et préparation

Évaluer si l'organisme public responsable de la gestion des catastrophes et de la préparation à celles-ci dispose du personnel, de l'équipement et de la capacité logistique nécessaires, de même que les centres locaux et nationaux des opérations d'urgence et les systèmes de communication; vérifier l'existence de plans locaux et nationaux de préparation et de sensibilisation de l'opinion publique aux risques encourus. Si une préparation centralisée est essentielle en cas de catastrophe de grande ampleur, les institutions locales telles que les ONG, les organisations de la société civile, les municipalités et les groupes de quartier doivent avant tout être renforcées dans les zones et les communautés à risque.

ACCÈS AUX CONNAISSANCES, AUX SERVICES ET AUX RESSOURCES POUR LA RRC

L'équipe d'évaluation doit également prendre en compte l'accès de la population concernée aux connaissances, aux services et aux ressources relatifs à la réduction des risques de catastrophe. Même si les services compétents sont encore opérationnels, il est possible que la catastrophe empêche la population d'y accéder ou que les autorités locales aient des difficultés à se procurer les ressources. Voici quelques facteurs à prendre en considération:

- Niveau d'accès des communautés aux informations sur les alertes rapides concernant divers phénomènes dangereux
- Connaissance des mesures à prendre dans les foyers pour protéger les vies, les biens et les moyens de subsistance
- Accès à l'information sur les abris et les centres d'évacuation en cas d'urgence
- Participation aux activités de préparation aux catastrophes, telles que les plans d'urgence et les simulations
- Accès des communautés aux ressources de RRC, telles que les cartes des dangers, les plans d'urgence, les normes de construction, les politiques pertinentes en vigueur
- Connaissances des phénomènes naturels dangereux, de l'exposition et des risques au sein de la communauté
- Accès des autorités locales aux lois et politiques sur la RRC, aux codes et aux normes de construction, aux informations sur les phénomènes dangereux, aux plans d'urgence nationaux, etc.
- Accès des autorités locales aux outils et recommandations pratiques sur l'intégration de la RRC dans le relèvement local

EFFETS SUR LES PROCESSUS DE GOUVERNANCE ET DE DÉCISION

Comme indiqué plus haut, lorsque les catastrophes endommagent ou détruisent les infrastructures, l'équipement ou d'autres ressources des institutions publiques, cela se répercute inévitablement sur leur capacité de fonctionnement et de service. Il faut donc évaluer dans quelle mesure les capacités techniques, administratives et de gestion ont été compromises par la catastrophe. Les questions à se poser sont:

- De quelle manière la catastrophe a-t-elle compromis les capacités opérationnelles des principales institutions de RRC ?
- De quelle manière a-t-elle compromis la capacité des autorités de RRC à coordonner l'action humanitaire et le processus de relèvement ?
- Quelles sont les capacités apportées par les organismes d'aide internationale pour faire face à la catastrophe, et comment utiliser ces capacités pour soutenir le processus de relèvement ?
- Les systèmes d'alerte rapide et de prévision météorologique et les dispositifs de recherche et de secours ont-ils été compromis par la catastrophe ? Les autorités compétentes sont-elles en mesure de continuer à assurer leurs services ? De quelles autres capacités ont-elles besoin pour cela ?

Pour évaluer les effets sur les processus de gouvernance et de décision relatifs à la RRC, l'équipe d'évaluation devra identifier les mesures de renforcement des capacités requises pour consolider les dispositions institutionnelles

de l'État, les ressources humaines et matérielles, l'assistance technique et les cadres stratégiques favorisant l'intégration de la RRC dans les stratégies de relèvement et « Reconstruire en mieux ». Les éléments de gouvernance suivants peuvent être pris en compte:

- 1. Dispositions institutionnelles pour la direction et la gestion de la RRC:** La réduction des risques de catastrophe est un thème multidimensionnel intéressant tous les secteurs qui implique des domaines d'expertise variés et nécessite la mobilisation de nombreux acteurs. L'équipe RRC devra examiner la capacité institutionnelle du gouvernement et cerner les lacunes à combler. Il pourra être utile d'établir un comité consultatif technique indépendant qui jouera un rôle décisif dans la définition du plan détaillé de RRC à intégrer dans la stratégie de relèvement, conseillera l'organisme chargé de la reconstruction et suivra les progrès accomplis. Les rôles et responsabilités de la principale instance de coordination et des membres du comité doivent être clairement définis. Le comité pourra également tenir lieu de mécanisme de coordination avec les principales parties prenantes, pour garantir une approche multisectorielle intégrée en matière de RRC.
- 2. Capacité d'action et de réglementation:** Il doit exister des lois et politiques nationales pertinentes concernant la réduction des risques de catastrophe dans le contexte du relèvement post-catastrophe afin de donner un cadre et une mission claire aux décideurs, aux responsables de la planification, aux praticiens et à la société civile. Dans le cas contraire, l'équipe d'évaluation doit définir les nouvelles politiques ou les modifications nécessaires. Une politique spécifique peut par exemple être prévue pour le relèvement, ou des procédures opérationnelles permanentes qui décriront les principes fondamentaux à respecter, les normes minimales, les critères de RRC relatifs aux investissements dans le relèvement, etc.
- 3. Expertise technique:** La bonne intégration de la RRC dans le relèvement exige un personnel aux domaines d'expertise très variés. L'équipe d'évaluation devra déterminer les experts dont elle aura besoin et si les pouvoirs publics disposent des effectifs suffisants pour exécuter les tâches qui leur incombent et guider l'intégration de la RRC, ou s'il faut prévoir au contraire un recrutement externe ou des sessions de renforcement des capacités.
- 4. Outils pratiques:** L'intégration de la RRC dans le relèvement exige souvent des lignes directrices et des outils, à définir par l'équipe d'évaluation, pour faciliter la prise de décision et l'application concrète de la RRC. On étudiera, par exemple, les données, cartes et informations requises, les bases de données, les systèmes de gestion de l'information, les manuels et directives destinés aux autorités locales et nationales ou aux autres parties prenantes, les études, les bonnes pratiques et les retours d'expérience.
- 5. Mise en œuvre décentralisée:** Les autorités locales seront en première ligne de la planification et de l'exécution. Par conséquent, il est important que l'évaluation établisse le soutien ou les mécanismes nécessaires pour que les collectivités locales soient en mesure de mettre en œuvre la RRC du point de vue de l'expertise technique, des ressources, des lignes directrices, des formations, des outils pratiques, etc.
- 6. Participation:** Les OSC, les communautés touchées et le secteur privé sont des acteurs majeurs du processus de relèvement. L'équipe d'évaluation devra déterminer les mécanismes qui garantiront des processus et des systèmes participatifs, incluant femmes, filles, garçons et hommes.
- 7. Suivi:** Recenser les mécanismes permettant de suivre les progrès et de surveiller la RRC durant le processus de relèvement.

VULNÉRABILITÉS ET RISQUES ÉMERGENTS

Les catastrophes peuvent créer de nouvelles menaces ou des conditions de vulnérabilité susceptibles d'aggraver la situation si elles ne sont pas traitées sans délai. Par conséquent, l'évaluation devra en priorité recenser les risques immédiats et émergents, en particulier ceux encourus par la population à la suite de la catastrophe. Sont notamment concernés les risques d'autres glissements de terrain, de fortes pluies ou de répliques, qui pourraient mettre à nouveau en danger les vies et les moyens de subsistance. Voici quelques indicateurs clés à évaluer:

- Les phénomènes dangereux pouvant menacer le processus de relèvement, par exemple d'autres glissements de terrain, la saison des pluies prochaine, la saison des typhons, les répliques d'un séisme, etc.
- Les risques pour l'environnement, tels que les déchets chimiques et autres contaminants, la déforestation, etc.
- Les risques propres à certains secteurs, comme la sécurité alimentaire ou la propagation de maladies causées par divers facteurs (système d'évacuation inexistant, manque d'hygiène, etc.)
- Les risques socio-politiques, notamment les risques de conflits, les tensions entre groupes de population, etc.
- Les vulnérabilités nouvelles, suscitées par la catastrophe, qui peuvent présenter des menaces supplémentaires
- Les groupes de population courant des risques accrus ou particulièrement vulnérables en raison de leur genre, de leur âge, de leur situation socio-économique, de leur culture, de leur religion, de leur emplacement, etc.

Les mesures nécessaires pour corriger, atténuer ou réduire ces menaces doivent être définies et adoptées dans le cadre du processus de relèvement, en accordant la priorité absolue aux problèmes présentant le plus de risques, afin d'éviter une autre catastrophe ou une dégradation de la situation. Il faudra envisager un planning de préparation au cas où des menaces auraient été anticipées.

ESTIMATION DE LA VALEUR DES EFFETS DE LA CATASTROPHE

La valeur des effets d'une catastrophe doit être estimée à partir des résultats de l'évaluation décrite dans la section précédente. Cette estimation doit tenir compte des éléments ayant des implications financières, qu'il s'agisse des dommages subis par les infrastructures et les biens ou des pertes liées aux variations des flux financiers liés aux services, à la gouvernance et aux risques. Voici des éléments à prendre en considération pour chiffrer les effets d'une catastrophe:

1. Valeur économique de la destruction totale ou partielle des infrastructures et des biens relatifs à la RRC
2. Valeur économique des fluctuations de services de RRC et de l'accès à ces services
3. Valeur économique de l'évolution des risques (vulnérabilités et risques nouveaux)

L'estimation des coûts fournit le principal élément du budget des besoins de reconstruction (liés au coût des dommages) et des besoins de relèvement (liés au coût des pertes). L'analyse des dommages examine les infrastructures: les immeubles de bureaux, les digues, les barrages, les berges, les mangroves et les autres ins-

tallations relatives à la RRC, y compris l'équipement et le mobilier. Les dommages sont définis par la valeur des actifs physiques durables qui ont été détruits et qui sont remplacés avec les mêmes caractéristiques et les mêmes normes qu'avant la catastrophe. En principe, l'évaluation des dommages subis par les infrastructures se fait installation par installation, généralement à partir des estimations détaillées de la superficie des infrastructures endommagées (ventilée par toiture, sols, murs, etc.) rapportées au coût unitaire moyen au mètre carré des réparations. Lorsqu'un grand nombre d'installations de RRC a été endommagé dans la zone sinistrée, il est possible d'estimer la proportion des installations concernées, par exemple en extrapolant la proportion des infrastructures endommagées au titre des logements et en utilisant les coûts moyens de réhabilitation et de reconstruction.

Les pertes désignent les variations des flux financiers du secteur en raison de l'absence temporaire des infrastructures et des biens, ainsi que de l'augmentation de la demande de services de RRC destinés à la population touchée. Elles sont mesurées par la variation des coûts de fonctionnement pour la fourniture d'informations sur les risques post-catastrophe et la prestation de services de secours, d'incendie, d'évacuation et d'hébergement. Elles tiennent généralement compte des surcoûts par rapport aux crédits budgétaires habituels du secteur RRC, ainsi que de la diminution des revenus. (Voir Banque mondiale, 2010, Évaluation des dommages, des pertes et des besoins: Notes d'orientation, Volume 2.)

La plupart des interventions impliquant une hausse des dépenses sont celles gérées en tant qu'interventions humanitaires pour remédier aux conséquences immédiates de la catastrophe sur la population touchée. Les interventions figurant au titre des pertes sont principalement liées à la prestation de services, aux accès, à la gouvernance et aux risques, mais également aux infrastructures compromises. Des exemples types de dommages et de pertes sont proposés dans le tableau ci-dessous. La méthode de calcul des coûts des dommages et des pertes est décrite plus en détail dans les notes d'orientation DaLA.

Éléments types à inclure dans les tableaux des dommages **pour chaque niveau** des installations de RRC:

Nombre et pourcentage d'installations et d'infrastructures totalement détruites:

- Coût unitaire de la reconstruction complète des installations (à l'identique)
- Coût unitaire de remplacement ou de réparation du matériel et du mobilier des bureaux
- Coût unitaire de remplacement des infrastructures de terrain (pluviomètres, indicateurs de pression hydraulique, sismographes, stations et radars météorologiques, bouées, etc.), généralement basé sur un pourcentage estimatif des coûts d'une reconstruction complète (par exemple 10 %)

Nombre et pourcentage d'installations partiellement détruites:

- Coût unitaire de réparation des installations partiellement détruites, soit à partir des évaluations détaillées de l'ensemble des installations endommagées, fondées sur le coût unitaire au mètre carré, soit, si un grand nombre d'installations a été touché, à partir d'un pourcentage des coûts de reconstruction complète (par exemple 25 à 30 %)
- Coût unitaire de remplacement du mobilier et du matériel, soit à partir des évaluations détaillées des installations partiellement endommagées, soit, si un grand nombre d'installations a été touché, à partir d'un pourcentage des coûts de réhabilitation (par exemple, 30 à 40 %)
- Coût unitaire de remplacement des infrastructures de terrain (pluviomètres, indicateurs de pression hydraulique, sismographes, stations et radars météorologiques, bouées, etc.), généralement basé sur un pourcentage estimatif des coûts d'une reconstruction complète (par exemple 10 %)

Tableau 1 Éléments types inclus dans l'évaluation DaLA

Dommages subis par les infrastructures et les biens	Pertes
<ul style="list-style-type: none"> • Bureaux de la protection civile, Autorité nationale de gestion des catastrophes, Bureau national de gestion des catastrophes, services de secours, services d'incendie, services météorologiques, etc. • Équipement et mobilier endommagés dans les bureaux précités • Équipement de suivi et de prévision des phénomènes dangereux endommagé sur le terrain: pluviomètres, sismographes, stations météo, etc. • Équipes d'intervention mobile, camions de pompiers, etc. • Entrepôts d'aide humanitaire, stocks d'articles de première nécessité (denrées alimentaires, matériaux de construction, etc.) <p>Une personne diplômée en génie civil ou un architecte peuvent être nécessaires.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • 1. Hausse des dépenses pour: <p>Infrastructures</p> <ul style="list-style-type: none"> • Évacuation des débris, de la boue et d'autres matériaux dangereux dans les installations détruites ou endommagées <p>Services (fourniture et accès)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Création d'installations provisoires d'alerte rapide et de sensibilisation de l'opinion publique à destination de la population touchée • Rétablissement de services temporaires de secours et d'incendie avec l'aide du secteur privé <p>Gouvernance</p> <ul style="list-style-type: none"> • Coûts de l'augmentation des besoins de coordination, de l'appui aux capacités de gestion pour la prestation des services <p>Réduction des risques</p> <ul style="list-style-type: none"> • Dépenses supplémentaires pour le suivi et la prévention des phénomènes dangereux possibles dans les zones sinistrées (crues, pluies, glissements de terrain, etc.)

Il est important de déterminer le temps nécessaire à la réhabilitation et à la reconstruction des bâtiments et des infrastructures, ainsi qu'à l'installation de l'équipement de suivi des phénomènes dangereux/prévisions météorologiques, lorsque l'on planifie la reconstruction du secteur RRC. Cette tâche incombant à l'équipe Infrastructures, toutes les informations recueillies par l'équipe RRC devront lui être communiquées pour éviter les doubles comptages.

ÉVALUATION DES PERFORMANCES DU SYSTÈME DE RRC

Une fois évalués les effets de la catastrophe sur les infrastructures, les biens et les services relatifs à la RRC, l'étape suivante consiste à évaluer les performances du système de RRC face à la catastrophe qui s'est produite. Cet exercice influencera les stratégies de renforcement des capacités axées sur les besoins dans le plan de relèvement sectoriel et servira de base à la stratégie « Reconstruire en mieux ». Les catastrophes se produisent souvent lorsque le système de RRC existant n'assure aucune protection contre un phénomène dangereux. Il est essentiel de déterminer ce qui a fonctionné et pour qui, ce qui a mal fonctionné et pourquoi, et ce qu'il faut changer pour garantir la reproduction des bonnes pratiques et l'élimination des mauvaises. Pour évaluer les performances, l'équipe peut se concentrer sur les questions suivantes:

- La population locale était-elle suffisamment informée des risques et des dangers encourus par les familles, les maisons, les biens, les emplois, etc. ?
- Le pays dispose-t-il de données et d'informations adaptées sur ce phénomène dangereux et sur les risques associés (cartes des dangers, données historiques sur les catastrophes, évaluations des risques, etc.) ?

- Les communautés touchées ont-elles été alertées rapidement et efficacement ? Sinon, quels sont les éléments qui n'ont pas fonctionné et pourquoi ?
- Existait-il déjà des plans de préparation, des plans d'urgence et des procédures opérationnelles permanentes pour ce type de catastrophe, à l'échelle nationale comme à l'échelle locale ? Le cas échéant, ont-ils été activés et mis en œuvre correctement pour faire face à la catastrophe ?
- Disposait-on d'hébergements adaptés et en quantité suffisante pour la population locale, ainsi que de réserves d'urgence d'eau, de produits alimentaires, etc. ? Sinon, identifiez les mesures requises à l'avenir.
- Le centre des opérations a-t-il fonctionné correctement avant la catastrophe et durant les interventions ? Sinon, déterminez les motifs et les solutions possibles.
- Quelles étaient les vulnérabilités dans les zones sinistrées qui ont contribué à la catastrophe (absence de plans d'évacuation ou de mesures d'atténuation, dispositions de coordination défectueuses, connaissance limitée de la RRC, etc.) ?
- Les facteurs de risque sous-jacents ont-ils été abordés à l'échelle locale, par exemple par des mesures d'atténuation (contrôle des crues, reboisement, gestion raisonnée des ressources naturelles, aménagement du territoire, applications des normes de construction, etc.) ? Sinon, que manquait-il et pourquoi ?
- Un cadre juridique et stratégique approprié, des plans nationaux et des mécanismes institutionnels ont-ils été mis en place par le gouvernement en matière de RRC ? Ont-ils été utilisés efficacement ?
- Les autorités locales avaient-elles connaissance des législations et des politiques en vigueur en matière de RRC ?
- Les autorités locales et nationales avaient-elles mis en place une stratégie/un plan, un budget et un mécanisme institutionnel pour la RRC ? Le cas échéant, comment ces mesures ont-elles contribué à la réduction des risques ou de l'impact de la catastrophe ? Sinon, que peut-on faire pour y remédier ?
- Quels ont été les facteurs déterminants de la catastrophe ? Par exemple, des inondations peuvent être dues, notamment, au manque d'entretien des systèmes d'évacuation des eaux, au blocage des canaux d'évacuation par des structures informelles ou à des problèmes transfrontaliers.

Il ressort des évaluations des besoins post-catastrophe précédentes que les problèmes de coordination étaient l'une des premières causes d'échec des systèmes de RRC. À la suite des inondations qu'a connues le Pakistan en 2010, il s'est avéré que le cadre de RRC pakistanais mettait bien en relation les secteurs pertinents au niveau fédéral et provincial, mais qu'il n'était pas adossé à un système valide de responsabilisation des parties prenantes. Par conséquent, l'existence d'un cadre complet ne s'est pas révélée très utile face à la catastrophe. Les évaluations font ressortir le risque d'une grande confusion lorsque des structures d'autorité parallèles se doublent d'une mauvaise coordination institutionnelle, de financements arbitraires et de voies hiérarchiques non fiables dans les organismes d'intervention.

L'évaluation des performances du système de RRC mettra en lumière les limitations et les faiblesses qu'il faudra corriger dans le cadre de la stratégie de relèvement. L'équipe doit déterminer les capacités qu'il est impératif de

renforcer pour que le système de RRC fonctionne mieux à l'avenir, et proposer des solutions concrètes prioritaires pour améliorer la RRC à court et à moyen terme, compte tenu des dotations budgétaires nécessaires.

Exemples d'interventions pour le relèvement de la RRC

Préparation aux catastrophes

- Soutenir la mise au point de systèmes d'information sur la gestion des catastrophes
- Promouvoir l'élaboration de plans d'urgence et d'intervention d'urgence à l'échelle nationale et locale
- Aider à la mise en place d'un cadre institutionnel pour la gestion des catastrophes dans le pays
- Appuyer la coordination de la gestion des catastrophes
- Élaborer des plans d'évacuation, y compris des exercices de simulation
- Renforcer les capacités d'intervention d'urgence du pays, à l'aide d'équipement, de formations, de prépositionnement de stocks, etc.
- Développer les hébergements d'urgence dans les communautés
- Créer des fonds autorenouvelables gérés par les communautés pour mieux s'adapter aux situations de catastrophe

Sensibilisation, éducation, formation et alerte rapide

- Créer des campagnes locales de sensibilisation à la RRC et/ou à la gestion des catastrophes, aux normes de construction sûres, etc.
- Mettre en place des programmes d'enseignement sur la RRC dans les établissements scolaires
- Soutenir la formation et le renforcement des capacités des pouvoirs publics
- Mettre en place des formations de la main-d'œuvre locale, des prestataires et de la population sur les normes de construction sûres, les technologies et la conception, en veillant à ce que les femmes et les hommes aient les mêmes possibilités d'y participer, compte tenu du contexte
- Consolider les systèmes d'alerte rapide au niveau national et local, tels que la technologie ou les systèmes d'information pour la prévision des phénomènes dangereux, les prévisions météorologiques et climatiques, les outils de communication, etc.
- Installer des systèmes d'alerte rapide et des mécanismes de communication simples à l'échelle locale

ÉVALUATION DE L'IMPACT DE LA CATASTROPHE

IMPACT SUR LE DÉVELOPPEMENT HUMAIN

Les catastrophes accentuent les risques lorsqu'elles contribuent à la dégradation de l'écosystème, par exemple à l'érosion des sols ou à la déforestation. Il est également établi qu'elles peuvent aggraver la pauvreté et compromettre la réalisation du développement durable. L'équipe doit évaluer l'impact potentiel à long terme sur le risque de catastrophe dans le pays et les zones géographiques touchées (en particulier si des mesures correctives ne sont pas prises dans la stratégie de relèvement), ainsi que les répercussions possibles sur le développement humain durable.

L'accent doit être mis sur les risques de catastrophe non spécifiques à un secteur et sur le développement humain. Les autres équipes sectorielles sont en effet censées examiner les risques relevant de leurs secteurs respectifs, tels que l'impact potentiel sur l'objectif de développement durable concernant l'éradication de la pauvreté. La coordination et la triangulation avec les autres secteurs, ainsi qu'avec l'équipe chargée d'évaluer plus géné-

ralement le développement humain (le cas échéant), seront néanmoins importantes dans le processus. L'équipe doit examiner les variables suivantes:

- Les nouveaux risques créés par la catastrophe, tels que des glissements de terrain ou des inondations faisant suite à la destruction ou à l'endommagement d'ouvrages d'atténuation tels que les digues. Envisagez l'impact qu'ils pourraient avoir si un événement se produisait à l'avenir sans que des mesures aient été prises pour réduire ces risques, y compris une catastrophe à grande échelle ou sur une zone géographique plus importante.
- Les déplacements de population provoqués par la catastrophe, conduisant des groupes importants sur des terres rurales à la marge ou dans des zones urbaines plus exposées aux risques.
- L'augmentation des risques futurs suite à la dégradation de l'écosystème provoquée par la catastrophe (dégradation des terres, destruction des mangroves ou déforestation, etc.). Elle réduit les capacités de défense de la nature contre les phénomènes dangereux et aggrave l'impact des futures catastrophes.
- L'impact potentiel si la RRC n'est pas intégrée dans le processus de relèvement et si les mesures pour « reconstruire en mieux » (planification durable de l'aménagement du territoire, etc.) ne sont pas adoptées et mises en œuvre, y compris les pertes futures des investissements dans la reconstruction et des populations à risque.
- Les risques impliqués à défaut d'adoption, de révision ou de renforcement des lois, des politiques ou d'autres éléments importants de la gouvernance des risques.

Il faut déterminer les mesures requises pour neutraliser ou réduire l'impact potentiel à long terme sur le risque de catastrophe et sur le développement humain, mais aussi introduire des projets et politiques pour corriger les tendances négatives dans ce dernier domaine qui ressortent de l'évaluation.

Enfin, il faut s'efforcer de décrire comment les mesures et les politiques envisagées s'inscriront dans la stratégie de RRC du pays et dans ses engagements au titre du Cadre d'action de Hyogo, comme dans les priorités et objectifs nationaux de développement, si possible en alignant le processus de relèvement sur les grands objectifs stratégiques de développement des autorités nationales et du système des Nations Unies.

GARANTIR UN RELÈVEMENT SECTORIEL RÉSILIENT: RECONSTRUIRE EN MIEUX

La RRC étant un thème transversal, l'équipe d'évaluation ne devra pas se contenter d'exécuter les tâches mentionnées ci-dessus. Elle devra de surcroît assurer des fonctions de coordination auprès des équipes sectorielles en vue de l'intégration de la RRC dans leurs stratégies, afin de garantir un relèvement résilient.

Le relèvement après une catastrophe concerne les zones géographiques habituellement menacées par des phénomènes naturels. Les décisions prises dans le contexte du relèvement influenceront directement sur les risques futurs de catastrophe. Par conséquent, l'un des principaux objectifs de l'évaluation est de veiller à ce que les investissements dans le relèvement sectoriel soient protégés des risques futurs. L'équipe d'évaluation doit donc s'associer aux autres équipes sectorielles afin que chacune prévoie des mesures de RRC propres à son secteur

dans son plan de reconstruction et de relèvement. Elle doit s'organiser pour assurer une communication régulière avec les autres équipes avant, pendant et après les évaluations sur le terrain, dans l'optique d'examiner chaque stratégie sectorielle et d'apporter les éléments nécessaires à l'intégration de mesures de réduction des risques. Une équipe complémentaire de spécialistes de la RRC pourrait être recrutée (si possible) et chargée exclusivement de la coordination avec les équipes sectorielles, qu'elle rejoindrait.

Les types de stratégies de réduction des risques adoptées dépendront des risques pesant sur les zones concernées. L'équipe d'évaluation devra analyser la situation afin de déterminer les vulnérabilités et les phénomènes naturels auxquels les zones sont exposées, ou ceux présents dans les zones de transfert. Il faut recenser la totalité des phénomènes dangereux et des vulnérabilités pour que les investissements dans le relèvement puissent être protégés.

La planification pour lutter contre ces risques connus forme la base du relèvement durable. Les mesures requises pour protéger les investissements et assurer la résilience doivent être intégrées à la stratégie de relèvement en fonction des résultats des évaluations des risques, sachant que ces dernières peuvent être fondées sur les cartes, les données et les études disponibles (recensées dans la section consacrée aux données de référence).

À partir de l'évaluation des risques, l'équipe peut déterminer les mesures qu'il est indispensable d'adopter dans la stratégie de relèvement pour gérer les risques futurs et assurer la résilience. Ces mesures peuvent être réparties dans trois catégories:

1. Élimination des risques. Certains risques devront être évités pour assurer la résilience, par exemple en interdisant ou en limitant la reconstruction résidentielle dans les zones à risque par le biais de règlements ou de politiques de relèvement. Autre exemple: des normes de construction pour guider la reconstruction et le relèvement (création ou révision des politiques définissant les normes de construction, codes de construction, mesures de rénovation, etc.)
2. Séparation des risques. Il s'agit de mesures visant à protéger la population et ses ressources tout au long de la vie contre les risques existants, par exemple en proposant la mise en place de zones surélevées pour les protéger des inondations ou des orages ou en relocalisant certains groupes dans des zones plus sûres.
3. Contrôle des risques. Sont concernées les mesures de sécurité qui contribuent à contrôler les risques, par exemple la construction de digues, de remparts ou d'écluses. Les protections végétales constituent un autre exemple, à l'instar du reboisement destiné à atténuer les glissements de terrain et les inondations.

L'évaluation proprement dite ne pourra pas forcément analyser tous ces éléments dans leur intégralité, mais elle devra jeter des bases pour y parvenir, par exemple:

- En recensant les données, les études et toutes autres informations nécessaires à une planification sûre (évaluation des terres, évaluation détaillée des risques, etc.)
- En recensant les experts requis, notamment des techniciens spécialisés dans l'aménagement du territoire ou l'urbanisme, des ingénieurs, des architectes, des juristes, etc.
- En déterminant la nécessité de réviser ou d'étoffer les directives de RRC ou de la stratégie « reconstruire en mieux » pour la reconstruction et le relèvement
- en évaluant les règlements ou politiques à adopter ou à réviser pour garantir le respect des principes visant à « reconstruire en mieux ».

Exemples d'interventions de relèvement visant à reconstruire en mieux

- Promouvoir le recours à des critères standards de RRC pour la conception, l'approbation et la mise en œuvre des projets d'infrastructure
- Encourager la révision ou l'élaboration de règlements pour l'occupation des sols et l'aménagement du territoire
- Promouvoir les techniques de construction résistantes aux risques, en tenant compte du savoir autochtone
- Pour la reconstruction d'infrastructures clés (logements, écoles, etc.), soutenir l'élaboration de normes minimales de construction, la conception de logements résistants aux catastrophes et l'organisation d'un service itinérant de rénovation
- Mettre au point des dispositifs d'atténuation tels que le contrôle des crues ou la construction de protections végétales naturelles contre les glissements de terrain ou les ondes de tempête
- Soutenir l'élaboration des évaluations de l'impact sur l'environnement, des évaluations des risques et des cartes des dangers

Principaux éléments de RRC à prendre en compte dans les différents secteurs

Facteurs de risques	Exemples de considérations sectorielles
Risques immédiats et émergents	Risques nouveaux et émergents du secteur résultant de la catastrophe et exigeant des mesures correctives immédiates. Par exemple: la réparation rapide des abris pour libérer les installations scolaires et permettre la reprise de l'enseignement, ou le déblaiement des débris sur les terrains agricoles pour que le secteur soit vite réhabilité, ce qui éviterait l'aggravation de l'insécurité alimentaire.
Connaissance des risques et alerte rapide	Domages subis par les systèmes sectoriels d'alerte rapide qu'il est important de réparer: surveillance de la sécurité alimentaire et de la nutrition, surveillance des maladies, etc.
Risques sous-jacents	Risques et vulnérabilités sous-jacents ayant contribué à la catastrophe dans le secteur visé, auxquels il faudra remédier dans le processus de relèvement: absence de codes de construction pour les établissements scolaires et les hôpitaux, dégradation de l'environnement, pratiques agricoles non durables, etc.
Préparation	Mesures de préparation qui n'étaient pas en place avant la catastrophe et qui ont contribué à exacerber son impact dans le secteur visé: plans d'évacuation dans les établissements scolaires, plans d'urgence des hôpitaux, hébergement temporaire des personnes déplacées, etc.
Gouvernance des risques	Mesures de renforcement des capacités requises pour assurer aux ministères sectoriels l'orientation, l'expertise, la formation, les outils pratiques, les infrastructures, l'équipement, les politiques, et la capacité institutionnelle générale requis en vue de l'intégration de la RRC dans les plans de relèvement sectoriels et de leur mise en œuvre efficace.
Reconstruire en mieux	Déterminer les principaux éléments requis pour garantir que les investissements sectoriels dans le relèvement reconstruisent « en mieux » et sont durables: emplacement sûr des logements et des écoles, codes de construction, normes de conception et construction, techniques et pratiques agricoles raisonnées, restauration des écosystèmes, gestion des ressources naturelles, etc.
Coûts	Dotations budgétaires finançant la RRC et la stratégie « reconstruire en mieux » dans les plans de relèvement sectoriels, compte tenu de l'ensemble des besoins établis pour chaque facteur de risque.

STRATÉGIE DE RELÈVEMENT POUR LA RRC

La stratégie de relèvement en matière de RRC respecte les principes directeurs, les objectifs et le processus consultatif de l'évaluation des besoins post-catastrophe (décrits dans le Volume A). À ce titre, elle comportera les éléments fondamentaux suivants:

4. Vision et principes directeurs convenus pour la RRC et la stratégie « reconstruire en mieux »
5. Besoins de relèvement pour la RRC, en fonction des résultats de l'évaluation
6. Plan de relèvement sectoriel pour la RRC
7. Dispositions de mise en œuvre

VISION DU RELÈVEMENT DU SECTEUR

Cette section doit définir la vision poursuivie en termes de résultats désirés à long terme pour le relèvement du secteur RRC. Devront y figurer des mesures destinées à la réalisation de la stratégie « reconstruire en mieux » et à l'amélioration des performances du système de RRC. Des principes directeurs doivent être définis dans l'optique de guider la stratégie de relèvement et le processus tout entier de façon efficace, transparente et responsable. Ces principes doivent être établis par l'équipe RRC sous l'égide du gouvernement, et en concertation avec les acteurs concernés, y compris les femmes et les hommes des populations touchées et un large échantillon représentatif de la société civile.

La stratégie de relèvement sectorielle doit être guidée par la volonté d'introduire dès que possible un système de RRC plus efficace. Il serait donc utile que l'équipe d'évaluation puisse inclure une évaluation des besoins en capacités du système existant à partir de laquelle elle proposera des interventions visant à améliorer ce dernier dans la région sinistrée et à l'échelle nationale (si la dynamique du moment l'autorise). Cette amélioration devra couvrir plusieurs points: i) l'amélioration des dispositions institutionnelles de direction et de gestion de la RRC dans un contexte multipartite et multisectoriel, ii) l'amélioration de la capacité stratégique et réglementaire en vue de démarches axées sur la prévention et la préparation, iii) le renforcement des capacités techniques des instances compétentes par la formation, l'éducation et le recrutement de cerveaux, iv) l'élaboration d'outils techniques pour l'intégration de la RRC dans la planification du développement, v) la mise en œuvre de programmes locaux de RRC pour réduire les vulnérabilités, et vi) la garantie d'un suivi efficace des risques de catastrophe et des programmes de réduction des risques.



Exemples d'interventions de relèvement visant à renforcer la gouvernance des risques

- Formation destinée à renforcer les capacités des pouvoirs publics responsables de la RRC pour les aider à l'intégrer dans la planification du relèvement
- Définition d'indicateurs de RRC pour la stratégie de relèvement, y compris des indicateurs de suivi sectoriel
- Mise en place d'une politique de RRC pour renforcer son intégration dans tous les projets de relèvement sectoriels, selon les principes, les normes et les conseils pratiques convenus
- Création d'instruments financiers pour garantir un financement de la reconstruction subordonné à l'intégration de normes de construction sûres
- Fourniture d'un soutien technique pour aider à l'intégration de la RRC dans les plans de relèvement sectoriels
- Promotion de la planification et de la gestion d'établissements humains sûrs
- Élaboration de plans d'aménagement du territoire pour orienter le relèvement, notamment la reconstruction des infrastructures essentielles, à partir des évaluations des risques et de l'environnement
- Appui aux systèmes décentralisés de gouvernance locale pour la réduction des risques de catastrophe
- Conception de « zones sûres » modèles pour la reconstruction
- Élaboration de manuels et de documents d'orientation sur la RRC à destination des autorités nationales et locales

BESOINS EN MATIÈRE DE RELÈVEMENT ET DE RECONSTRUCTION

Dans le prolongement des orientations fournies jusqu'à présent, une fois obtenus les résultats des évaluations, les besoins de relèvement pour la RRC doivent être définis pour chaque élément principal associé aux effets et à l'impact de la catastrophe. Le tableau ci-dessous donne un aperçu des besoins qui peuvent être pris en compte en fonction des résultats de l'évaluation.

Besoins en matière de reconstruction	
Reconstruire ou remplacer les infrastructures et les biens endommagés ou détruits	<ul style="list-style-type: none"> • Infrastructures publiques: restaurer les bâtiments des administrations publiques et les installations des institutions chargées de la réduction des risques de catastrophe à l'échelle nationale et locale • Dispositifs d'atténuation des catastrophes: rétablir les dispositifs d'atténuation endommagés ou détruits dans les zones sinistrées (digues, remparts, etc.) • Équipement et technologie: remplacer l'équipement, par exemple pour les alertes rapides, les biens et ressources de bureau, les véhicules, etc. • Ressources humaines: personnel et experts techniques requis • Documents: remplacer les archives publiques, les bases de données et les systèmes de collecte de données relatifs à la RRC
Besoins en matière de relèvement	
Neutraliser les vulnérabilités et risques émergents	Mesures d'atténuation et de préparation nécessaires pour neutraliser les menaces nouvelles ou émergentes résultant de la catastrophe qui exigent une action immédiate
Rétablir les services de RRC et l'accès à ceux-ci	Rétablir les capacités de fonctionnement des principales institutions de RRC, leurs fonctions et leurs services (disponibilité des connaissances sur les risques, services d'alerte rapide, capacité de gestion des catastrophes et de préparation, etc.). Il faut également tenir compte de la nécessité de rétablir l'accès de la population aux connaissances, services et ressources sur la RRC.

Besoins en matière de relèvement	
Performances du système de RRC	Mesures pour corriger les points faibles du système de RRC qui ont été révélés par la catastrophe, en matière notamment d'identification et de connaissance des risques, d'alerte rapide, de gouvernance et de préparation
Renforcer la capacité à reconstruire en mieux	<p>Renforcer la gouvernance des risques:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Capacité et dispositions institutionnelles de direction et de gestion de la RRC • Capacité stratégique et réglementaire (législation nationale adéquate et procédures opérationnelles à mettre en place pour reconstruire en mieux) • Expertise technique et ressources humaines • Mise en œuvre décentralisée pour assurer l'autonomie des autorités locales • Participation: mécanismes garantissant l'aspect participatif des processus • Mécanismes et systèmes de suivi • Évaluations des risques, plans d'aménagement du territoire, efforts d'atténuation: <ul style="list-style-type: none"> • informations, cartes, études ou données nécessaires à la définition de la stratégie (profils de vulnérabilité, évaluations détaillées/locales des risques, cartes multirisques, évaluations de l'impact sur l'environnement, etc.) • mesures nécessaires pour atténuer, réduire ou contrôler les futurs risques dans les régions sinistrées

Il est important de veiller à trianguler les besoins identifiés avec ceux recensés par les autres équipes sectorielles afin d'éviter un double comptage et d'assurer la complémentarité des stratégies de relèvement.

PLAN DE RELÈVEMENT SECTORIEL

Suivant les recommandations formulées dans le Volume A, la stratégie de relèvement sectorielle doit suivre un modèle axé sur les résultats et comprendre: i) les besoins prioritaires; ii) les interventions nécessaires; iii) les produits attendus; iv) les coûts du relèvement et v) les objectifs. Tous devront être déterminés à court, moyen et long terme. Le tableau ci-dessous donne un exemple de marche à suivre. L'annexe 3 propose également un tableau à utiliser pour le plan de relèvement sectoriel.

Exemple indicatif d'un plan de relèvement axé sur les résultats en matière de RRC

Besoins prioritaires pour le relèvement	Interventions	Produits attendus	Coûts de relèvement*	Objectifs
Intégrer la RRC dans le plan de relèvement local de la province de X pour reconstruire en mieux	<p>Créer un groupe multisectoriel d'experts pour guider l'intégration de la RRC dans le relèvement ou le développement du territoire</p> <p>Créer un centre de formation sur la RRC</p> <p>Élaborer un plan d'aménagement du territoire pour la province</p>	Plan de relèvement multisectoriel aux mesures de RRC réfléchies	4 300 000 dollars US	La province de X est reconstruite dans une perspective durable dans un délai de quatre ans.

À noter: Les coûts de relèvement doivent être alignés sur l'évaluation des effets de l'événement.

DÉFINIR L'ORDRE ET LE NIVEAU DE PRIORITÉ DES BESOINS

Pour définir les besoins prioritaires, l'équipe d'évaluation doit s'entendre sur des critères ou indicateurs tels que:

- 1. Priorités géographiques ou sectorielles:** L'équipe doit prendre en compte les secteurs économiques, les régions ou les groupes de population les plus touchés (selon l'évaluation) et déterminants pour améliorer la résilience (selon le gouvernement et les autres parties prenantes). Par exemple, des consultations ouvertes à tous pourront faire apparaître le secteur que les parties prenantes considèrent comme le plus important pour le développement du pays, que la réduction des risques de catastrophe devra alors cibler (agriculture, protection des infrastructures clés, etc.).
- 2. Principaux risques et vulnérabilités:** L'équipe doit donner la priorité aux risques ayant contribué à l'ampleur des effets/de l'impact de la catastrophe pour les communautés, les systèmes et les infrastructures et qui devront être neutralisés à l'avenir. Elle devra également cibler en priorité les risques immédiats qui sont apparus à la suite de la catastrophe et qui, sans intervention, menacent d'aggraver la situation.
- 3. Capacité d'absorption des entités de mise en œuvre:** Il peut manquer à certains ministères et aux institutions d'appui au gouvernement les capacités techniques et de gestion requises pour des interventions de grande envergure. L'équipe d'évaluation doit donc connaître les capacités financières, techniques et administratives des principaux acteurs, pour proposer des axes prioritaires de renforcement des capacités, des calendriers et des critères de ressources. Par exemple, si une évaluation nationale des risques est proposée, l'équipe doit se demander si les institutions nationales sont en mesure de réaliser cette évaluation, si elles en ont déjà réalisé par le passé, quelle instance se chargera de l'évaluation, comment renforcer leurs capacités dans ce domaine, etc. Les capacités de gestion financière sont un autre point important. Souvent, les institutions nationales gèrent des budgets très restreints, puis se retrouvent subitement aux commandes de ressources financières considérables au lendemain d'une catastrophe. Et chaque partenaire de financement tend à exiger que sa contribution soit dépensée au plus vite ou que ses propres procédures d'achat et d'établissement de rapports soient respectées. Dans de tels contextes, il est primordial que l'équipe RRC n'émette pas de recommandations qui dépasseraient les capacités des institutions publiques.
- 4. Ressources financières:** C'est peut-être le facteur le plus important que l'équipe d'évaluation doit garder à l'esprit lorsqu'elle propose des axes prioritaires de renforcement des capacités. La première question qui se pose, la plus importante, est de savoir si le gouvernement est disposé à allouer des ressources financières à la réduction des futurs risques et à la stratégie « reconstruire en mieux » et, le cas échéant, combien. Ces ressources suffiront-elles à assurer l'efficacité des deux stratégies, ou devront-elles être complétées par les partenaires de développement internationaux ? L'équipe d'évaluation doit tenir compte d'une éventuelle réticence du gouvernement à engager ses propres ressources et reconsidérer les interventions qu'il ne juge pas prioritaires. S'il n'est pas possible de mobiliser des fonds auprès du gouvernement, l'équipe peut recommander de solliciter les partenaires de développement internationaux. En règle générale, ces ressources sont obtenues par le biais de volets de financement multi-donateurs, mais un niveau d'engagement financier de la part du gouvernement contribue à catalyser la collecte des ressources auprès d'autres partenaires.

- 5. Calendrier et progressivité:** L'équipe d'évaluation doit également tenir compte du calendrier pour proposer ses priorités, en les organisant en interventions à court, moyen ou long terme. Les recommandations relatives à l'élaboration des politiques, au renforcement des institutions et à l'intégration de la RRC dans le développement, comme les initiatives du même ordre, exigent des engagements et des ressources à long terme. Elles ne doivent donc être inscrites au rang des priorités qu'après mûre réflexion. L'équipe peut aussi prévoir un déroulement progressif pour la proposition des axes prioritaires.

COÛTS DE RELÈVEMENT

Les coûts sont calculés lorsque les priorités de relèvement ont été définies, avec les interventions, les produits et les objectifs qui leur correspondent. Ces coûts sont généralement chiffrés pour chaque produit attendu et chaque résultat escompté inscrits dans la stratégie de relèvement sectorielle. L'estimation initiale des produits doit être réalisée par l'équipe d'évaluation, puis communiquée aux autres équipes sectorielles à des fins de comparaison et pour garantir une couverture complète sans double comptage, puisque certaines interventions peuvent répondre aux besoins de plusieurs secteurs. Pour faciliter la coordination intersectorielle, il est important que les différentes équipes se réunissent régulièrement au cours du processus d'évaluation et de planification. L'équipe d'évaluation devrait être guidée par les ministères de la Planification, des Finances ou de la Coopération technique, ces administrations étant au fait des taux d'inflation à prévoir et des coûts standards des activités ou de l'équipement spécialisé éventuellement envisagé par l'équipe.

Lors de la préparation du budget, il convient de tenir compte de tous les besoins prioritaires répertoriés au cours de l'évaluation pour chaque élément des effets et de l'impact de la catastrophe:

1. Réparer, reconstruire ou remplacer les infrastructures et les biens endommagés ou détruits
2. Neutraliser les vulnérabilités et les risques émergents
3. Rétablir les services de RRC et l'accès à ceux-ci
4. Améliorer les performances du système de RRC
5. Assurer un relèvement résilient en renforçant la capacité à reconstruire en mieux

CONSIDÉRATIONS CONCERNANT LES COÛTS DE RRC

- Les coûts de RRC et de la stratégie « reconstruire en mieux » doivent être proportionnels aux coûts des besoins en matière de relèvement et de reconstruction, ainsi qu'au type de catastrophe. Ainsi, les sécheresses donnent généralement lieu à des besoins de reconstruction limités, mais à d'importants besoins d'investissements dans la résilience et la reconstruction « en mieux ».
- Les coûts de la stratégie « reconstruire en mieux » doivent être réalistes par rapport à l'enveloppe financière consentie par le gouvernement et les partenaires de développement internationaux, dans la mesure où la plupart des fonds seront consacrés à la reconstruction matérielle et à la compensation des pertes.
- Ils doivent également tenir compte de la capacité d'absorption du pays et de ce qu'il est possible de réaliser en trois ans.
- Il est possible d'estimer les coûts de relèvement à partir du coût unitaire des coûts de remplace-

ment et de gestion. Le coût unitaire correspond au coût fixé pour un article ou un service en fonction de l'indice du niveau de vie dans le pays concerné ou d'une grille tarifaire définie et utilisée par les ministères du secteur pour la planification du développement. Dans certains cas, un nouveau projet sera élaboré, dont le coût dépendra du coût réel de l'intervention et non d'une valeur de remplacement.

- Les coûts unitaires peuvent fluctuer à la suite d'une catastrophe. Compte tenu de la demande et de la baisse possible de l'offre, le coût unitaire de certains articles peut monter en flèche. En l'absence de coûts unitaires standards, il est possible de recourir au processus d'établissement des coûts généralement utilisé dans les projets de planification. Les coûts de projet peuvent servir pour des interventions telles que des formations pratiques dispensées à un groupe de population donné, la mise au point d'un système de gestion de l'information et d'autres éléments tels que l'administration et la logistique. Il est important de clarifier la totalité des hypothèses, des formules possibles et des références utilisées pour les coûts unitaires de chaque poste budgétaire. L'inflation doit également être prise en compte.

DISPOSITIONS DE MISE EN ŒUVRE

PARTENARIATS, COORDINATION ET GESTION

Les mécanismes de mise en œuvre de la stratégie de relèvement du secteur RRC doivent être dirigés par l'organisme national compétent dans ce domaine. À partir de l'estimation des besoins en vue de l'amélioration du système de RRC, cet organisme national doit élaborer un programme qui s'inspirera des principaux enseignements tirés de l'analyse des événements.

Un programme de RRC est généralement multisectoriel par nature et dans sa composition. L'organisme national devra donc solliciter l'aide d'autres organismes pour mettre en œuvre son programme. Par exemple, un programme de renforcement de l'alerte rapide sera mis en œuvre en partenariat avec l'agence météorologique nationale. De même, les mesures de réduction des risques (protection contre les inondations, codes de construction pour la sécurité parasismique, etc.) doivent être exécutées en partenariat avec d'autres ministères (Irrigation, Logement, etc.) et avec les collectivités locales.

Au lendemain d'une catastrophe, un programme de RRC se concentrera plutôt sur les régions directement touchées par l'événement. Cela nécessite le concours et le soutien des autorités locales. Il faudra donc suivre une méthode plus décentralisée. La mise en œuvre proprement dite incombera aux autorités locales, l'organisme de RRC assurant quant à lui la supervision.

Diverses organisations universitaires et ONG œuvrent dans le domaine de la RRC. Leur soutien et leur coopération sont indispensables à la mise en œuvre d'un programme. Elles doivent être informées de l'évaluation des besoins post-catastrophe et de ses recommandations. Le rôle que ces partenaires peuvent jouer dans l'exécution des mesures de RRC doit être mentionné très clairement dans l'évaluation. Des recommandations précises sur les mesures de RRC et sur la structure de mise en œuvre suggérée permettraient d'améliorer la faisabilité d'une stratégie de relèvement dans ce domaine.

LIENS AVEC LE DÉVELOPPEMENT

Le plan de relèvement sectoriel doit contribuer à la capacité générale des institutions à protéger la vie et le bien-être de la population. Il aide ainsi les pays à protéger les acquis du développement. Il est par conséquent étroitement lié aux efforts de développement.

Le meilleur moyen de favoriser les liens du plan de relèvement sectoriel consiste à l'aligner sur les politiques et les cadres nationaux de RRC. Un tel alignement garantit un soutien politique et institutionnel dans ce domaine. S'il est prouvé qu'il contribue à la réalisation des objectifs du Cadre d'action de Hyogo, le plan de relèvement gagne en crédibilité et améliore ses chances d'obtenir des ressources auprès des partenaires de développement internationaux. De même, ses liens avec d'autres documents-cadres (plan d'action national de lutte contre les changements climatiques, plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement, etc.) encourageront l'aide internationale.

SUIVI ET ÉVALUATION

En créant un système de suivi, l'organisme national de RRC peut évaluer les progrès accomplis et l'efficacité des interventions de relèvement. Le plan de suivi et d'évaluation doit se concentrer sur quelques indicateurs décisifs, qui soulignent l'efficacité de services de RRC tels que l'alerte rapide, la préparation, l'intervention et le relèvement.

L'organisme national doit s'associer à d'autres partenaires organisationnels pour suivre ces indicateurs. Il doit définir le calendrier et la fréquence des activités de suivi et d'évaluation. Il doit également suggérer les ressources humaines et budgétaires requises à cet effet. La mobilisation des ressources, leur décaissement et les dépenses engagées au titre des diverses activités doivent également faire l'objet d'un suivi.

Il est essentiel de surveiller à la fois les activités et les résultats des interventions de relèvement. Le suivi des activités consiste à contrôler que les ressources (humaines, financières et matérielles) et les services sont utilisés comme prévu, mais aussi à visiter les différents sites et à rencontrer les représentants et les communautés concernées. Le suivi des résultats se rapporte aux objectifs généraux des services de RRC. Le suivi et l'évaluation doivent être appuyés par des rapports et des documents justificatifs.

HYPOTHÈSES ET CONTRAINTES PRINCIPALES

L'analyse présentée dans le rapport d'évaluation fait généralement référence au fonctionnement du système de RRC dans le contexte restreint de la catastrophe. Elle ne comprend pas d'enquête ni d'évaluation à l'échelle du système dans son ensemble. Les recommandations qui en découlent peuvent donc être de nature et de portée limitées.

Une évaluation des institutions de RRC reflète également la capacité nationale générale en matière de gouvernance. Ces institutions ne peuvent pas être solides si les autres institutions de gouvernance sont défaillantes. Il faut donc avoir une certaine compréhension du développement institutionnel pour fournir une évaluation réaliste du secteur de la RRC.

Le plan de relèvement sectoriel doit être fondé sur une estimation réaliste des capacités des institutions de RRC. Un plan particulièrement ambitieux ne pourra pas être mis en œuvre par des institutions défaillantes.

La création d'institutions et d'installations de RRC prend énormément de temps. Il n'est pas possible de renforcer les capacités nationales dans ce domaine en très peu de temps. Le plan de relèvement doit donc prévoir un délai suffisant pour la mise en œuvre.

L'élaboration d'un système de RRC efficace passe par les efforts conjugués de plusieurs organismes. L'organisme national de RRC a parfois du mal à se coordonner avec les autres. La capacité institutionnelle de coordination est souvent le reflet de l'influence et du pouvoir qu'exerce l'institution concernée au sein des structures de gouvernance.

Il est souvent très difficile de mobiliser des ressources en vue de la réduction des risques de catastrophe, qui ne figure pas au sommet des priorités de la plupart des gouvernements. Présenter les enseignements tirés d'une catastrophe récente de façon à favoriser le financement du renforcement des capacités de RRC constitue généralement un défi de taille pour l'organisme national.



RÉFÉRENCES

Les ressources suivantes ont servi de référence lors de l'élaboration de ce guide. Elles peuvent être consultées pour en savoir plus sur les évaluations dans ce secteur.

PNUD, 2004, La réduction des risques de catastrophes: un défi pour le développement.

UNISDR, 2005, Cadre d'action de Hyogo pour 2005-2015: Pour des nations et des collectivités résilientes face aux catastrophes.

PNUD, 2009, Early Recovery, Vulnerability Reduction and Disaster Risk Reduction: A Contribution to the 2009 ISDR Global Assessment Report on Disaster Risk Reduction.

Consortium ProVention, 2007, Outils d'intégration de la réduction des risques de catastrophes: Notes d'orientation à l'intention des organisations de développement.

Banque mondiale, 2008, Disaster Risk Reduction (DRR), World Bank Good Practice Notes.

GNUD, 2009, Intégrer la réduction des risques de catastrophe dans le CCA et l'UNDAF.

DFID et ERM, 2005, Natural Disaster and Disaster Risk Reduction Measures: A Desk Review of Costs and Benefits.

Consortium ProVention, 2006, Risk Reduction Indicators, document de travail du TRIAMS

Groupe de travail technique sur la RRC, 2008, Post Nargis Recovery and Preparedness Plan: Disaster Risk Reduction Sector Plan.

Checklist For Mainstreaming Disaster Risk Reduction Into Long-Term Recovery (liste de contrôle réalisée dans le contexte des crues du Kosi, dans l'État de Bihar, en 2008)

ANNEXES

ANNEXE 1: TERMES DE RÉFÉRENCE TYPES POUR L'ÉQUIPE D'ÉVALUATION DU SECTEUR RRC

Intitulé du poste:	Expert en réduction des risques de catastrophe
Type de contrat:	À confirmer
Date de début:	Tout de suite
Durée:	2 à 3 semaines
Lieu d'affectation:	[]

I. CONTEXTE

[Courte description de la catastrophe et des interventions menées à ce jour]

ÉVALUATION DES BESOINS POST-CATASTROPHE

[Contexte de la demande d'évaluation]

Une évaluation des besoins post-catastrophe (PDNA) est un exercice réalisé à l'initiative du gouvernement, avec

le soutien intégré des Nations Unies, de la Commission européenne, de la Banque mondiale et d'autres acteurs nationaux et internationaux. Elle réunit dans un même rapport consolidé des informations sur les répercussions matérielles d'une catastrophe, la valeur économique des dommages et des pertes, les conséquences ressenties par la population touchée et les besoins et priorités de relèvement qui en résultent dans l'immédiat et à long terme.

Les documents de référence et les rapports précédents sont rassemblés sur un espace de travail en ligne collaboratif: www.recoveryplatform.org/pdna. Les documents de référence figurent sous les documents principaux. Par ailleurs, après chaque catastrophe, un espace de travail collaboratif sera créé pour l'équipe d'évaluation sur le site internet du Programme international de relèvement. Il servira uniquement pour la catastrophe en question et tous les membres de l'équipe devront s'en servir comme ressource. Les informations pour y accéder figurent dans le Volume A. Consultez également le chapitre consacré à la RRC dans l'évaluation des besoins post-catastrophe pour trouver des documents de référence à ce sujet. Des instructions pour consulter les documents y afférents figurent également dans l'annexe 2 de ces termes de référence.

Des lignes directrices en vue de la réalisation de ce type d'évaluation sont fournies dans les documents suivants:

- Lignes directrices pour l'évaluation des besoins post-catastrophe, Volumes A et B.
- CEPALC, Manuel pratique d'évaluation des effets socio-économiques des catastrophes, 4 volumes.

Parmi les produits à livrer figurent:

- Une série d'analyses sectorielles consolidées provenant du gouvernement (une par secteur) présentant une double perspective (l'évaluation des dommages matériels et des pertes ainsi que l'impact des dommages et des pertes sur le développement humain) et établissant les priorités de relèvement immédiat et à long terme du secteur examiné
- Une stratégie de relèvement complète présentant les besoins de relèvement à court, moyen et long terme pour tous les secteurs par ordre de priorité, avec les coûts, le calendrier et les acteurs les plus susceptibles de participer à ces activités de relèvement
- Les enseignements intéressant le processus d'évaluation en général, et l'usage/la production d'outils et de produits d'évaluation en particulier, afin d'améliorer la pratique globale des évaluations des besoins post-catastrophe

L'évaluation a pour mission de solliciter les services d'un spécialiste en réduction des risques de catastrophe (RRC) qui, au sein de l'équipe d'experts, évaluera les dégâts matériels et leur valeur économique (directe et indirecte), l'impact de la catastrophe sur le développement humain et les besoins de relèvement immédiats et à long terme.

II. OBLIGATIONS ET RESPONSABILITÉS

En partenariat avec d'autres experts selon la composition générale de leur équipe, l'équipe d'évaluation de la RRC a pour responsabilité de:

1. Livrer l'analyse et la section du rapport pdna consacrées à la rrc, comme indiqué dans l'annexe 1
2. Livrer une évaluation des risques multiples qui figurera dans l'introduction du rapport PDNA principal

3. apporter toute autre contribution nécessaire aux sections sectorielles/thématiques du rapport afin:
 - i) D'intégrer les ressources du système de rrc (systèmes d'observation, ouvrages de protection contre les inondations, bâtiments de la protection civile, etc.) Dans l'évaluation des dommages et des pertes apparaissant dans les sections du rapport propres à chaque secteur, notamment pour les infrastructures et les transports,
 - ii) De fournir des informations sur les modalités de recensement de l'exposition aux phénomènes dangereux, sur la vulnérabilité et sur les risques dans chaque secteur,
 - iii) De préconiser des mesures recommandées de gestion des risques dans chaque secteur en vue d'influencer le relèvement et la reconstruction, y compris, si nécessaire, sur les mesures de rrc à inclure dans la stratégie de relèvement de chaque secteur.
 - iv) De fournir des éléments d'information aux fins d'analyses de la problématique hommes-femmes, ainsi que des recommandations en vue de l'intégration systématique des questions de genre et d'interventions ciblées dans ce domaine dans le rapport sur la RRC.

Les tâches confiées à l'équipe d'évaluation incluront les activités générales et spécifiques suivantes.

GÉNÉRALITÉS

- Participer à une session générale d'orientation consacrée à la formation de l'esprit d'équipe et exécuter toutes les responsabilités incombant à un membre de l'équipe qui ont été confiées par le chef d'équipe et acceptées par les coéquipiers
- Procéder, s'il y a lieu, à la collecte de données secondaires et à des visites de terrain dans les zones sinistrées
- Contribuer à l'élaboration des enquêtes/entretiens en vue d'obtenir des renseignements sur l'impact humain et sur les priorités de relèvement directement auprès de la population touchée
- En concertation avec le spécialiste des questions de genre, contribuer à l'analyse de la problématique hommes-femmes et à l'intégration systématique des questions de genre dans le rapport sur la RRC
- Apporter toute autre contribution au rapport PDNA demandée par le chef d'équipe
- Utiliser l'espace de travail collaboratif mis à la disposition de l'équipe pendant la catastrophe (les instructions pour y accéder figurent dans le Volume A)
- Présenter sur demande les résultats de l'évaluation

RRC DANS LES SECTEURS

L'évaluation des risques multiples jointe à l'introduction du rapport PDNA principal doit inclure:

- Un résumé des antécédents de catastrophes (les « risques réalisés »). Des informations sur les pertes liées aux catastrophes advenues depuis le début du XX siècle dans tous les pays du monde sont réunies sur EM-DAT: base de données internationale sur les catastrophes de l'OFDA/CRED, www.emdat.be/database, Université catholique de Louvain, Bruxelles, Belgique. Des données complémentaires sur les pertes infranationales liées aux catastrophes passées peuvent être parfois obtenues.

nues dans les sources de données nationales conservées dans le pays. L'analyse des antécédents doit comporter les principaux phénomènes dangereux existants ainsi que l'ampleur, la fréquence et la distribution géographique des pertes passées.

- Des informations sur les futures pertes potentielles (les « risques non réalisés »). Des informations d'envergure mondiale sur les principaux risques sont disponibles dans Banque mondiale et Université Columbia, 2005, *Natural Disaster Hotspots: A Global Risk Analysis*, ainsi que dans les rapports d'évaluation mondiaux de l'UNISDR. Ces informations doivent être complétées ou remplacées par des informations nationales et locales sur les risques quand il y en a.
- Les implications générales du profil de risque du pays sur la planification du relèvement au lendemain de la catastrophe actuelle. La réduction des risques associés à des phénomènes dangereux autres que celui à l'origine de la catastrophe doit également être soulignée.

Caractérisation du système de RRC dans le pays (éléments constitutifs, portée, fondements juridiques, politiques publiques et architecture institutionnelle):

- Recenser les principaux éléments (systèmes d'observation, infrastructures, institutions, politiques, lois, mandats, etc.) constituant le système de RRC du pays au niveau national et local. Les objectifs de l'exercice sont les suivants:
 - Veiller à ce que tous les segments du système de rrc incombant à des secteurs spécifiques (autrement dit qui relèvent des attributions de certains ministères ou de certaines administrations locales) soient évoqués dans les sections pertinentes du rapport pdna (voir la liste de contrôle indicative dans l'annexe 2)
 - Isoler les aspects non sectoriels du système rrc, qui font l'objet d'un chapitre séparé dans le rapport PDNA
- Communiquer avec les experts des autres secteurs comme indiqué au point 3 ci-dessus pour que les informations sur la RRC pertinentes apparaissent dans les évaluations des dommages et des besoins, ainsi que dans les priorités de relèvement et de reconstruction pour chaque partie sectorielle du rapport PDNA (une liste indicative des mesures sectorielles de réduction des catastrophes pour divers secteurs est donnée dans l'annexe 3)
 - Suggérer des résultats, des produits, des activités, des ressources, des coûts indicatifs, des indicateurs de suivi et d'évaluation ainsi qu'un échelonnement des activités (à court, moyen et long terme), le tout devant être lié au secteur RRC et adapté au contexte
- Évaluer les performances du système de RRC et ses capacités présentes, et élaborer un plan d'action pour renforcer les capacités à court et moyen terme dans le cadre du processus de relèvement
- Produire une partie du rapport PDNA sur la RRC à l'aide des conseils fournis dans le Volume B des Lignes directrices pour l'évaluation des besoins post-catastrophe et dans les documents associés, consultables notamment sur les ressources en ligne disponibles sur le site du Programme international de relèvement (instructions pour y accéder à la page 1).
- Une description annotée du chapitre consacré à la RRC est fournie dans l'annexe 1 ci-dessous.

IV. QUALIFICATIONS:

FORMATION ET EXPÉRIENCE

- Diplôme universitaire sur la réduction des risques de catastrophe ou un domaine connexe
- 10 ans d'expérience professionnelle et d'expérience sur le terrain en matière de réduction des risques de catastrophe dans le contexte des pays en développement
- Une expérience dans la réalisation d'évaluations des besoins post-catastrophe est souhaitable
- Connaissance des contextes des secours et du relèvement en situation de catastrophe
- Expérience du développement et/ou de l'élaboration d'un programme de relèvement
- Compétences en gestion de programmes et en coordination
- Une expérience du genre dans le domaine de la réduction des risques de catastrophe est souhaitable
- Une expérience au sein d'une organisation humanitaire serait un plus
- La connaissance du système des Nations Unies et/ou des institutions financières internationales serait un plus

COMPÉTENCES

- Excellentes compétences interpersonnelles et de travail en équipe
- Excellentes compétences en communication écrite et orale
- Motivation personnelle et aptitude à travailler avec une supervision minimale
- Excellente aptitude à comprendre rapidement et à synthétiser les contributions
- Anglais courant (et/ou d'autres langues si nécessaire)
- Connaissance approfondie des applications de bureautique (traitement de texte, tableur, présentation, gestion de projet, messagerie électronique, graphisme, Internet)

ANNEXE 2: QUESTIONS INDICATIVES EN VUE DE L'ÉVALUATION DU SYSTÈME DE RRC

CADRE INSTITUTIONNEL ET LÉGISLATIF NATIONAL (PRIORITÉ N° 1 DU CADRE D'ACTION DE HYOGO)

POLITIQUES

- Le pays possède-t-il une loi ou une politique nationale portant sur la RRC ?
- Le pays possède-t-il des lois ou politiques régionales, locales ou sectorielles connexes en matière de RRC ?
- La ou les politiques bénéficient-elles de la protection légale des instances compétentes (p. ex. le parlement) ?

- Les lois connexes nationales ou autres abordent-elles tous les aspects de la RRC conformément au Cadre d'action de Hyogo ?
- Quelles sont les lacunes du champ d'application de ces politiques ou lois ?

INSTITUTIONS

- Existe-t-il un point focal national sur la RRC dans le pays ?
- Existe-t-il des institutions régionales et locales à ce sujet ?
- Ces institutions bénéficient-elles de la protection légale des lois/politiques nationales et régionales ?
- Le mandat des institutions nationales, régionales et locales couvre-t-il tous les aspects de la RRC, y compris le genre, conformément au Cadre d'action de Hyogo ?
- Quelles sont les lacunes du mandat des institutions de RRC ?
- Les institutions de RRC disposent-elles de stratégies et de plans de soutien pour mettre en œuvre les lois et politiques ?
- Ces plans et stratégies sont-ils mis en œuvre ? Sinon, pourquoi ? Quels sont les obstacles ?
- Les institutions bénéficient-elles de dotations publiques suffisantes pour assumer leurs coûts de fonctionnement et remplir leurs fonctions d'élaboration ? Si ce n'est pas le cas, qu'est-ce qui explique ce manque de fonds ? Quelles sont les possibilités d'augmenter le budget des institutions de RRC ?
- Les institutions de RRC suivent-elles des organigrammes clairement établis et adaptés à l'exécution des diverses fonctions leur incombant au titre de leur mandat ?
- Les institutions de RRC disposent-elles d'effectifs qualifiés suffisants pour assurer la réalisation de leur mandat ? Sinon, pourquoi ? Quels sont les obstacles ? De quelles solutions disposent-elles pour engager du personnel qualifié ?
- Quels sont les principaux résultats obtenus jusqu'à présent par les institutions de RRC ?
- Quels défis les institutions de RRC doivent-elles relever dans la mise en œuvre de leur mandat ? Quelles leçons ont été tirées ?
- Existe-t-il une plateforme multipartite dans le pays pour assurer la coordination de la réduction des risques de catastrophe ? Représente-t-elle la totalité des parties prenantes ou manque-t-il des acteurs importants ? Est-elle pleinement opérationnelle et se réunit-elle régulièrement ? Quels sont les obstacles à la mise en place d'une plateforme efficace ? Quelles sont les possibilités à cet égard ?
- Les institutions de RRC disposent-elles des capacités suffisantes pour l'intégration systématique des questions de genre ? Cette responsabilité incombe-t-elle à une unité, un service ou un point focal spécifique ?

DÉTERMINATION DES RISQUES ET SYSTÈME D'ALERTE RAPIDE (PRIORITÉ N° 2 DU CADRE D'ACTION DE HYOGO)

- Le pays dispose-t-il d'un système pour l'évaluation régulière des risques de catastrophe ? À quelle institution clé cette responsabilité incombe-t-elle ?
- Le pays dispose-t-il d'un rapport national d'évaluation des risques ? Est-il récent ? Dresse-t-il un état des lieux fiable des niveaux et des scénarios de risques ?
- Le rapport peut-il être consulté par les principaux acteurs ? S'en servent-ils dans leurs programmes de développement ?
- Quelles sont les capacités qui manquent aux institutions concernant leur mandat ?
- Quelles stratégies est-il possible d'adopter pour renforcer leurs capacités ?
- Combien coûterait la mise en place d'un système efficace d'évaluation des risques de catastrophe et la production d'un rapport d'évaluation préliminaire ?
- Le pays dispose-t-il d'un système d'alerte rapide efficace pour les principaux risques, intégrant la surveillance des phénomènes dangereux, l'analyse des risques, l'élaboration de scénarios, ainsi que la production et la diffusion des alertes à tous les acteurs, y compris les ministres, les collectivités locales, les communautés (femmes et hommes de tous âges et sous-groupes de population) et les organisations internationales ?
- Les institutions compétentes possèdent-elles des infrastructures suffisantes pour surveiller les phénomènes dangereux (pluviomètres, stations météorologiques, échelles de crue, sismographes, etc.) ?
- Existe-t-il un comité national multisectoriel pour les alertes rapides, réunissant toutes les institutions concernées en vue du partage d'informations et de la production d'alertes rapides ?
- Les institutions d'alerte disposent-elles d'effectifs qualifiés suffisants pour les différentes analyses (phénomènes dangereux, vulnérabilité, genre), l'élaboration de scénarios et la diffusion d'alertes ?
- Quelles sont les lacunes du système actuel d'alerte rapide et comment pourrait-il être amélioré ?

CONNAISSANCES, INNOVATION ET ÉDUCATION (PRIORITÉ N° 3 DU CADRE D'ACTION DE HYOGO)

- Quels sont les besoins prioritaires dans le pays en matière de formation, d'éducation et de sensibilisation ?
- Le pays possède-t-il des institutions et des programmes pour le renforcement des ressources humaines en matière de RRC ?
- Les programmes existants abordent-ils correctement la formation, l'éducation et la sensibilisation ? Sinon, que manque-t-il ?
- S'il n'existe ni institution ni programme de formation, d'éducation et de sensibilisation à la RRC, quelles sont les solutions pour créer de tels programmes ? Dans quelles institutions pourraient-ils être créés ? Combien cela coûterait-il ?
- Quel est le rôle des médias de masse en ce qui concerne la sensibilisation de l'opinion publique à la préparation et à la prévention des catastrophes ? Comment peut-on renforcer ce rôle ?

- Quel est le rôle des institutions traditionnelles (mosquées, églises, groupes à base communautaire, chefferies, etc.) en ce qui concerne la sensibilisation de leur communauté ? Comment peut-on renforcer ce rôle pour sensibiliser les communautés à la réduction des risques de catastrophe ?

RÉDUCTION DES FACTEURS DE RISQUE SOUS-JACENTS OU INTÉGRATION DE LA RRC (PRIORITÉ N° 4 DU CADRE D'ACTION DE HYOGO)

- Les politiques et les plans consacrés à l'environnement, à l'aménagement du territoire et aux changements climatiques abordent-ils les questions relatives à la réduction des risques de catastrophe ? Quelles sont les lacunes et les possibilités en la matière ? Quelles stratégies est-il possible d'adopter pour intégrer la RRC dans les secteurs de l'environnement, de l'aménagement du territoire et des changements climatiques ?
- Les autorités locales et nationales mettent-elles en œuvre des politiques et des programmes de réduction des vulnérabilités dans les communautés à risque, par le biais de la réduction de la pauvreté, de la création d'emplois, de la génération de revenus et de filets de protection sociale ? Le cas échéant, sont-ils accessibles aux femmes autant qu'aux hommes ? Quelles sont les lacunes et les possibilités en la matière ? Quelles politiques de développement social le gouvernement peut-il adopter pour réduire la vulnérabilité des communautés à risque ?
- Les politiques et les plans sectoriels des principaux secteurs de l'économie du pays abordent-ils les questions de réduction des risques de catastrophe (agriculture, élevage, industrie, etc.) ? Quelles sont les lacunes et les possibilités en la matière ? Quelles stratégies est-il possible d'adopter pour intégrer la RRC dans les principaux secteurs économiques de production ?
- Les autorités urbaines mettent-elles en œuvre des codes de construction favorisant une construction plus sûre dans les zones à risque ? Quelles sont les lacunes et les possibilités en la matière ? Quelles stratégies est-il possible d'adopter pour encourager l'adoption de codes de construction ?
- Le gouvernement a-t-il mis en place des politiques et des plans pour que les processus de relèvement après une catastrophe prennent en compte la RRC ? Quelles sont les lacunes et les possibilités en la matière ? Quelles stratégies est-il possible d'adopter pour intégrer la RRC dans les processus de relèvement après une catastrophe ?
- Existe-t-il des procédures pour évaluer l'impact des risques de catastrophe sur les grands projets de développement, notamment d'infrastructures ? Quelles sont les lacunes et les possibilités en la matière ? Quelles stratégies est-il possible d'adopter pour que l'évaluation de l'impact des risques de catastrophes soit intégrée aux grands projets de développement et d'infrastructures ?

PRÉPARATION AUX CATASTROPHES EN VUE D'UNE RÉACTION EFFICACE (PRIORITÉ N° 5 DU CADRE D'ACTION DE HYOGO)

- Le pays dispose-t-il de politiques d'intervention et de relèvement définissant SOIT des normes de secours et de relèvement (concernant les produits alimentaires, l'eau, les vêtements, l'hébergement, la sécurité, etc.) SOIT le montant des compensations pour les pertes et les dommages subis sur le plan humain, agricole, professionnel, domestique, foncier, etc. ?
- En cas de catastrophe, le pays dispose-t-il de plans d'urgence à tous les échelons ? Ces plans d'urgence définissent-ils clairement les rôles et responsabilités de chaque administration en matière

d'organisation de l'intervention d'urgence, dans le respect de normes internationales (p. ex. projet Sphère) ?

- Des exercices et des formations sont-ils régulièrement organisés pour renforcer les compétences et tester les plans d'urgence ?
- Le pays dispose-t-il de capacités suffisantes pour les recherches et les secours, la lutte contre les incendies et les premiers soins, afin de faire face à des catastrophes majeures (séismes, inondations, etc.) et de limiter les pertes humaines ?
- Le pays dispose-t-il d'un fonds d'urgence ou de procédures pertinentes pour financer l'organisation accélérée d'interventions et de secours après une catastrophe ?
- Existe-t-il des procédures pour échanger les informations utiles lors de la survenue de phénomènes dangereux et de catastrophes et pour dresser un bilan après les faits ?
- Quelles sont les lacunes du système de préparation aux catastrophes du pays, et quelles stratégies est-il possible d'adopter pour les combler ?
- Quelles institutions faut-il renforcer ou créer afin d'améliorer la préparation aux catastrophes ?

ANALYSE DES PERFORMANCES DU SYSTÈME DE RRC

- Quels ont été les groupes sociaux les plus touchés ? Pourquoi ?
- Quels ont été les secteurs économiques les plus touchés ? Pourquoi ?
- Quels ont été les groupes sociaux et les secteurs économiques les moins touchés ? Pourquoi ?
- Quels sont les éléments du système de préparation et de riposte aux catastrophes qui ont bien fonctionné ? Pourquoi ?
- Quels sont les éléments du système de préparation et de riposte aux catastrophes qui ont mal fonctionné ? Pourquoi ?
- Quelles étaient les causes principales de l'impact de la catastrophe ? S'agissait-il de problèmes liés à l'alerte rapide, aux interventions (évacuation, secours, premiers soins, lutte contre les incendies, etc.) ou à la prévention (pratiques de construction ou d'aménagement du territoire dangereuses) ?
- La mauvaise performance des institutions est-elle due à l'absence de politiques, de mandats et de ressources financières ou au manque de ressources humaines qualifiées ?
- Le système a-t-il été mauvais sur toute la ligne ou s'en est-il bien sorti sur certains points et moins bien dans d'autres ? Quelles étaient les raisons de ces performances, bonnes ou mauvaises selon les domaines ?
- Les institutions ont-elles recueilli des données ventilées par sexe et par âge et des informations prenant en compte le genre ? Sinon, pourquoi ?

ANNEXE 3: EXEMPLE INDICATIF D'UN PLAN DE RELÈVEMENT AXÉ SUR LES RÉSULTATS

Besoins prioritaires en matière de relèvement	Interventions			Livrables	Coûts de relèvement			Résultats escomptés
	Court terme	Moyen terme	Long terme		Court terme	Moyen terme	Long terme	
Par région	Réparer/reconstruire les infrastructures et les actifs physiques endommagés							
Par région	Rétablir les services et l'accès aux biens et services							
Par région	Rétablir la gouvernance et les processus sociaux							
Par région	Réduire les risques et reconstruire en mieux							

ANNEXE 4: EXEMPLES DE QUESTIONS RELATIVES AU SECTEUR RRC

SYSTÈME DE PRÉVISION DES INONDATIONS:

- Quelles sont les principales organisations et institutions engagées dans la prévision des précipitations ?
- Quel équipement et quelles installations soutiennent leurs fonctions ? Comment ont-ils fonctionné pour les inondations actuelles ?
- Données sur l'origine des crues et sur les précipitations (pluie, lâcher d'eau des barrages, etc.)
- Zones inondées et durée des inondations
- Au niveau des prévisions et de la diffusion des alertes, qu'est-ce qui a fonctionné pour les inondations actuelles ? Qu'est-ce qui a moins bien fonctionné ?

ALERTE RAPIDE

- Existe-t-il un système standard d'alerte et de communication concernant les inondations ?
- Quels sont les systèmes de communication utilisés pour diffuser les alertes du niveau national au niveau régional et communautaire (systèmes formels et informels) ?
- Les rôles de chaque entité engagée dans les alertes aux inondations sont-ils clairement définis ? Comment cela a-t-il fonctionné pour les inondations actuelles ?

- Quelles sont les failles éventuelles de la communication et de la diffusion de ces alertes aux inondations ?

POLITIQUE ET INSTITUTIONS DE RRC

- La politique actuelle couvre-t-elle correctement la totalité des phénomènes dangereux et aborde-t-elle les risques de catastrophe dans le pays ?
- Les autorités nationales et/ou locales responsables de la RRC disposent-elles des rôles et responsabilités correspondants en vue de la mise en œuvre de la politique et des dispositions institutionnelles dans ce domaine ?
- Quelles autres mesures seront nécessaires pour clarifier les rôles et responsabilités de chaque organisme vis-à-vis des prévisions, de la diffusion des alertes, du lâcher d'eau des barrages, etc. ?

MINISTÈRE DE L'URBANISME, DU LOGEMENT ET DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

- Quelle est la situation en ce qui concerne les informations sur les risques de phénomènes dangereux en matière de planification de l'aménagement du territoire et des établissements humains ?
- Quelles mesures ont été prises ou seront prises pour renforcer la conception d'habitats résistants dans les régions rurales exposées à des phénomènes dangereux ?
- Quels plans le ministère a-t-il mis en place pour garantir la conformité et l'application des lois locales de construction exigeant le respect des normes prescrites par les codes de construction dans les régions urbaines exposées à des phénomènes dangereux ?
- Le ministère a-t-il adopté des plans pour la modernisation et l'application des codes de construction nationaux comportant des dispositions particulières pour le renforcement des normes de conception dans les régions frappées par des catastrophes naturelles ?
- Quels sont les types de coordination et de soutien qui seront demandés aux autres ministères pour renforcer la sensibilisation concernant l'aménagement du territoire, les normes de construction plus sûre, etc. ?
- Quelles capacités techniques existe-t-il au niveau national, régional et local pour soutenir la mise en œuvre et le respect des plans d'aménagement du territoire ?
- Quelles autres lacunes avez-vous relevées concernant les besoins en matière de logement ?
- Comment préconisez-vous de soutenir la reconstruction des logements, le cas échéant, après les inondations ?
- Le parc immobilier est-il conforme à la politique de logement (codes et emplacements) et aux normes de sécurité minimale ?
- Le gouvernement a-t-il mis en place des codes de construction, des décrets, des politiques et des plans adaptés pour des établissements humains et un parc immobilier résistants aux catastrophes ?
- La politique de logement concernant la résistance aux catastrophes est-elle appliquée ?
- Existe-t-il un personnel qualifié adéquat (ingénieurs, maçons, etc.) pour guider les constructions résistantes aux catastrophes ?

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DES RESSOURCES NATURELLES

- Quelles sont les pratiques et les technologies agricoles qu'il est possible d'introduire pour réduire la vulnérabilité des exploitants aux phénomènes naturels ?
- Existe-t-il des plans et des programmes de planification d'urgence concernant les cultures afin de faire face aux variations climatiques ?
- Que peut-on faire pour élaborer des programmes efficaces de diversification des cultures (incluant le recours à des cultures résistantes aux phénomènes naturels) pour faire face à l'évolution des régimes climatiques ?
- Existe-t-il des plans et des programmes pour garantir des moyens de subsistance durables dans les domaines des risques climatiques récurrents en encourageant les activités lucratives non agricoles supplémentaires ?
- Existe-t-il des programmes d'assurance et de crédit efficaces pour compenser l'endommagement des cultures et les pertes de moyens de subsistance causés par des phénomènes naturels dangereux ?

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION

- L'environnement physique des établissements scolaires est-il sûr et propice à l'apprentissage ?
- La gestion des risques de catastrophe et la réduction des risques sont-elles intégrées dans les programmes scolaires ? Qu'enseigne-t-on en matière de RRC ? Les contenus pédagogiques abordent-ils les besoins des élèves en matière de protection et de sécurité ?
- Le gouvernement a-t-il mis en place des politiques et des plans adaptés pour répondre aux questions éducatives dans les situations d'urgence ?
- Que faut-il pour créer un environnement éducatif sûr, prévoyant un emplacement, une construction et une modernisation sans risques ?

MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT

- Existe-t-il des plans ou des programmes d'intégration de la RRC dans les politiques et programmes environnementaux ?
- La RRC est-elle intégrée dans la conception des programmes de gestion des écosystèmes et des ressources naturelles ?
- Les évaluations nationales de l'impact sur l'environnement des nouveaux projets de développement comportent-elles un volet RRC ?

MINISTÈRE DE LA SANTÉ

- L'environnement physique des hôpitaux est-il sûr et propice à l'apprentissage ?
- Quelles sont les capacités du personnel soignant et médical ? Quel est le niveau de préparation des hôpitaux ?

- Le gouvernement a-t-il adopté des politiques et des plans adaptés pour faire face aux urgences médicales, à la préparation et à la résilience durable du secteur ?
- Évaluer les hôpitaux situés dans des zones exposées aux phénomènes dangereux, analyser la vulnérabilité des établissements médicaux et trouver des moyens d'améliorer leur résilience face aux phénomènes dangereux.
- Déterminer ce qu'il faut pour élaborer et mettre en œuvre un plan de préparation des hôpitaux valable pour tous les établissements médicaux.

MINISTÈRE DES RESSOURCES EN EAU

- Existe-t-il dans le pays une politique et des pratiques pour assurer l'entretien régulier des barrages afin de prémunir les communautés contre les inondations et les phénomènes dangereux connexes ?
- Les informations concernant les phénomènes dangereux sont-elles utilisées lors de l'installation d'infrastructures d'eau et d'assainissement sûres ?
- Peut-on facilement accéder à des installations d'eau potable et d'assainissement sûres lors d'inondations et de sécheresses ?
- La RRC est-elle intégrée aux évaluations dans le cadre du processus de planification précédant la construction de barrages et de canaux ?

MINISTÈRE DE LA CONDITION FÉMININE (OU ÉQUIVALENT)

- Revoir les politiques, les stratégies et les plans nationaux de RRC pour qu'ils tiennent compte de l'égalité des sexes et des perspectives pour les femmes.
- Mobiliser les associations et réseaux de femmes dans la zone sinistrée pour garantir leur participation à la totalité des consultations et des exercices de planification concernant la RRC et les autres secteurs.